

Placements Bell Aliant Communications
régionales, société en commandite

États financiers consolidés et notes complémentaires

Le 2 mars 2007



Rapport de la direction

AUX PORTEURS DE PARTS


La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

La direction a établi et maintient des systèmes comptables et de contrôles internes comportant des politiques et des procédures écrites ainsi qu'un programme de vérification interne exhaustif. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que nos documents comptables sont fiables et constituent un fondement adéquat aux fins de préparation des états financiers en temps opportun et avec exactitude et que notre actif est bien protégé.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur recommandation du comité de vérification. Le comité de vérification est aussi responsable de recommander la nomination des vérificateurs indépendants et d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. D'autres responsabilités incombent au comité de vérification, notamment les rencontres périodiques avec les vérificateurs indépendants, les membres de la direction et les vérificateurs internes afin d'examiner les questions touchant la comptabilité, la vérification, les contrôles internes, les litiges, l'information financière ou autres. Les vérificateurs internes et les vérificateurs externes des actionnaires ont librement accès au comité de vérification, que ce soit en présence ou non des membres de la direction.

Nos vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche s.r.l., ont vérifié nos états financiers. Le rapport des vérificateurs ci-joint décrit l'étendue de leur vérification et présente leur opinion.

Le président et chef de la direction,



Stephen Wetmore
Placements Bell Aliant Communications
régionales inc., commandité de Placements
Bell Aliant Communications régionales, s.e.c.
Le 2 mars 2007

Le chef des affaires financières,



Glen LeBlanc
Placements Bell Aliant Communications
régionales inc., commandité de Placements
Bell Aliant Communications régionales, s.e.c.

Rapport des vérificateurs

AUX ADMINISTRATEURS DE BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (la « Société ») (auparavant, Aliant Inc.) au 31 décembre 2006 et les états consolidés des résultats, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 26 janvier 2006.

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte & Touche s.r.l.

*Comptables agréés
Halifax, Canada
Le 2 mars 2007*

États financiers

BILANS CONSOLIDÉS

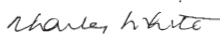
Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2006	2005
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		100,5	195,8
Effet à recevoir d'un apparenté	21	38,9	—
Débiteurs	3, 21	526,7	301,6
Stocks		27,6	29,3
Charges payées d'avance		20,3	21,4
Actif d'impôts futurs	4	3,4	5,5
Impôts à recouvrer		8,0	15,0
		725,4	568,6
Dépenses en immobilisations			
Immobilisations corporelles	5	3 745,0	1 783,8
Actifs incorporels à durée de vie limitée		174,5	121,2
		3 919,5	1 905,0
Autres actifs			
Créance à long terme	2, 21	40,2	—
Charges reportées	6	54,2	18,1
Actif d'impôts futurs	4	84,3	43,2
Actif au titre des prestations constituées	7	199,6	266,9
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	8	16,7	3,7
Écart d'acquisition	9	5 446,2	61,8
		5 841,2	393,7
Total de l'actif		10 486,1	2 867,3
Passif et avoir des associés			
Passif à court terme			
Avances bancaires	10	8,5	11,2
Créditeurs et charges à payer	11, 21	362,3	195,7
Distributions/dividendes à verser	21	54,5	37,6
Impôts à payer		25,0	78,5
Passif d'impôts futurs	4	0,2	8,7
Tranche à court terme de la dette à long terme	12	109,2	6,6
		559,7	338,3
Passif d'impôts futurs	4	230,8	19,8
Dette à long terme	12	2 702,0	897,9
Passif au titre des prestations constituées	7	221,3	182,0
Crédits reportés		16,6	11,8
		3 730,4	1 449,8
Part des actionnaires sans contrôle	13	1 919,1	5,6
Avoir des associés		4 836,6	1 411,9
Total du passif et de l'avoir des associés		10 486,1	2 867,3

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales Inc.,
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite.



Charles White
Administrateur



Edward Reevy
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	2006	2005
Produits d'exploitation	17	2 741,3	2 081,0
Charges			
Charges d'exploitation		1 660,2	1 298,2
Amortissement		483,9	390,8
Frais de restructuration et autres frais	11	13,2	—
		2 157,3	1 689,0
		584,0	392,0
Autres (produits) charges			
Perte liée aux instruments dérivés	18	31,0	—
Autres produits	19	(2 799,8)	—
		(2 768,8)	—
Intérêts débiteurs			
Intérêts sur la dette à long terme		101,8	72,7
Autres intérêts débiteurs		6,2	3,7
		108,0	76,4
Bénéfice avant les éléments ci-dessous		3 244,8	315,6
Impôts sur les bénéfices	4		
Charge d'impôts exigibles		80,6	107,3
Charge d'impôts futurs		167,6	7,8
		248,2	115,1
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle		2 996,6	200,5
Part des actionnaires sans contrôle		93,9	2,0
Bénéfice net tiré des activités poursuivies		2 902,7	198,5
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités abandonnées	16	(0,7)	0,9
Bénéfice net		2 902,0	199,4
Résultat par part/par action ordinaire	15		
Bénéfice de base et dilué lié aux activités poursuivies		20,88	1,45
Bénéfice de base et dilué lié aux activités abandonnées		(0,01)	0,01
Bénéfice de base et dilué		20,87	1,46

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006</i> <i>(en millions de dollars)</i>		Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accu- mulés	Distri- butions déclarées aux porteurs de parts	Capital- actions	Bénéfices non répartis	Total de l'avoir des associés
	Notes							
Solde au 31 décembre 2005		—	0,9	—	—	1 176,0	235,0	1 411,9
Bénéfice net de la période du 1 ^{er} janvier au 7 juillet 2006		—	—	—	—	—	2 743,5	2 743,5
Dividendes déclarés sur :								
Actions privilégiées		—	—	—	—	—	(4,8)	(4,8)
Actions ordinaires	14	—	—	—	—	4,2	(79,0)	(74,8)
Actions ordinaires émises	14	—	—	—	—	13,7	—	13,7
Rachat d'actions privilégiées	14	—	—	—	—	(172,2)	(2,8)	(175,0)
Rachat d'actions ordinaires	14	—	—	—	—	(4,5)	(15,3)	(19,8)
Actions ordinaires achetées dans le cadre du régime d'épargne-actions des employés		—	(1,2)	—	—	—	—	(1,2)
Charge liée aux options sur actions	14	—	3,0	—	—	—	—	3,0
Règlement en espèces d'options sur actions	14	—	(3,9)	—	—	—	(4,2)	(8,1)
Rachat d'actions ordinaires auprès d'actionnaires dissidents	14	—	—	—	—	(0,1)	(0,5)	(0,6)
Autres		—	1,7	—	—	—	(0,3)	1,4
Solde avant la conversion en fonds de revenu		—	0,5	—	—	1 017,1	2 871,6	3 889,2
Conversion en société en commandite	14	1 017,1	(0,5)	—	—	(1 017,1)	0,5	—
Bénéfice net de la période du 8 juillet au 31 décembre 2006		—	—	158,5	—	—	—	158,5
Émission de parts	2, 14	991,8	—	—	—	—	—	991,8
Distributions déclarées sur :								
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		—	—	—	(37,0)	—	—	(37,0)
Parts de société en commandite de catégorie 2		—	—	—	(164,1)	—	—	(164,1)
Dividendes versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle		—	—	—	—	—	(1,8)	(1,8)
Solde au 31 décembre 2006		2 008,9	—	158,5	(201,1)	—	2 870,3	4 836,6

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005</i> <i>(en millions de dollars)</i>		Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accu- mulés	Distri- butions déclarées aux porteurs de parts	Capital- actions	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
	Notes							
Solde au 31 décembre 2004		—	—	—	—	1 217,0	313,7	1 530,7
Bénéfice net de l'exercice		—	—	—	—	—	199,4	199,4
Dividendes déclarés sur :								
Actions privilégiées		—	—	—	—	—	(9,5)	(9,5)
Actions ordinaires		—	—	—	—	4,6	(153,2)	(148,6)
Rachat d'actions ordinaires	14	—	—	—	—	(46,1)	(115,4)	(161,5)
Charge liée aux options sur actions	14	—	1,1	—	—	—	—	1,1
Achat d'actions de xwave		—	(0,2)	—	—	—	—	(0,2)
Émission d'actions sur le capital autorisé pour le régime d'options sur actions		—	—	—	—	0,5	—	0,5
Solde au 31 décembre 2005		—	0,9	—	—	1 176,0	235,0	1 411,9

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net provenant des activités poursuivies		2 902,7	198,5
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement		483,9	390,8
Gain à la cession d'actifs		(0,4)	(2,1)
Impôts futurs	4	167,6	7,8
Coût net des régimes d'avantages sociaux	7	94,6	90,1
Capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi	7	(111,5)	(172,6)
Part des actionnaires sans contrôle		93,9	2,0
Perte liée aux instruments financiers dérivés	18	28,5	—
Gain à la cession d'unités d'exploitation	2, 19	(1 950,3)	—
Gain sur dilution	19	(1 000,3)	—
Autres éléments hors trésorerie		14,0	3,3
Variation de l'actif et du passif d'exploitation		(108,0)	6,5
		614,7	524,3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat de créances	3	—	(5,0)
Recouvrement d'une créance à long terme		—	4,8
Produit (remboursement) des avances bancaires, montant net		(3,1)	2,1
Produit de la dette à long terme	12	4 306,1	149,1
Remboursement de la dette à long terme	12	(2 630,2)	(151,3)
Remboursement (produit) d'obligations au titre des contrats de location-acquisition		0,5	(2,5)
Règlement d'instruments financiers dérivés	18	(58,1)	—
Dividendes versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle		(1,8)	(3,6)
Distributions versées par des filiales aux actionnaires sans contrôle	13	(97,9)	—
Règlement en espèces d'options sur actions	14	(8,1)	—
Émission d'actions ordinaires	14	13,0	1,0
Rachat d'actions privilégiées	14	(175,0)	—
Rachat d'actions ordinaires	14	(20,4)	(161,3)
Dividendes versés sur actions privilégiées		(4,8)	(9,5)
Dividendes versés sur actions ordinaires		(112,8)	(111,7)
Distributions versées		(166,2)	—
		1 041,2	(287,9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat d'immobilisations		(445,0)	(363,2)
Produit de la vente d'immobilisations		1,1	—
Achat d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie		—	(0,8)
Regroupement d'entreprises, déduction faite de l'encaisse	2	(1 250,2)	—
Acquisition d'entreprises, déduction faite de l'encaisse	2	(17,5)	(0,6)
Augmentation du surplus d'apport		—	(0,2)
		(1 711,6)	(364,8)
Diminution nette des flux de trésorerie provenant des activités poursuivies		(55,7)	(128,4)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie provenant des activités abandonnées		(0,7)	0,9
Trésorerie au début		195,8	323,3
Trésorerie à la fin		139,4	195,8
La trésorerie se compose de ce qui suit :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		100,5	195,8
Effet à recevoir d'un apparenté		38,9	—
		139,4	195,8
Information supplémentaire			
Intérêts versés		99,7	73,2
Impôts sur les bénéfices payés, montant net		106,2	20,6

Se reporter aux notes complémentaires.

Notes complémentaires

Le plan d'arrangement (l'arrangement) qui a permis la constitution du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds) a été conclu le 7 juillet 2006 conformément aux étapes décrites dans la circulaire d'information d'Aliant Inc. (Aliant) datée du 14 avril 2006. L'arrangement comprenait la formation de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.), une société en commandite établie en vertu des lois de la province de Québec afin de détenir les activités d'exploitation du Fonds. Après l'entrée en vigueur de l'arrangement, comme il est décrit plus en détail à la note 2, Placements Bell Aliant, s.e.c. détenait les activités sur fil dans la région du Canada atlantique, les activités de technologies de l'information et les activités connexes détenues auparavant par Aliant ainsi que les activités sur fil anciennement exercées par Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec, en plus d'une participation indirecte de 63,4 % dans Télébec, Société en commandite (Télébec) et dans NorthernTel, Société en commandite (NorthernTel), soit les sociétés en commandite en exploitation du Fonds de revenu Bell Nordiq, lequel est détenu par le Groupe Bell Nordiq Inc. (Groupe Bell Nordiq).

Par suite de l'arrangement, les actions ordinaires d'Aliant détenues par le public ainsi qu'un certain nombre d'actions ordinaires d'Aliant détenues par BCE Inc. (BCE) ont été automatiquement échangées contre des parts du Fonds. Le reste des actions ordinaires d'Aliant détenues par BCE et les actions ordinaires du Groupe Bell Nordiq détenues par BCE ont été échangées contre des parts de Placements Bell Aliant, s.e.c. Par ailleurs, les activités sur fil de Bell Canada dans des régions rurales de l'Ontario et du Québec ont été échangées contre des parts de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), qui sont toutes échangeables contre des parts du Fonds. Puisque les actionnaires initiaux d'Aliant détiennent, essentiellement, une participation dans les mêmes actifs et passifs sous-jacents mais par l'entremise d'une entité juridique différente, à savoir Placements Bell Aliant, s.e.c., la réorganisation en une société en commandite a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Par conséquent, les états financiers consolidés de Placements Bell Aliant, s.e.c. présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie comme si la société en commandite avait poursuivi les activités d'Aliant. En raison de la réorganisation en une société en commandite, il est possible que certaines données comprises dans les états financiers consolidés de l'exercice précédent ne puissent être comparées de manière directe. Aux fins des présents états financiers consolidés, le capital-actions d'Aliant est présenté sous l'intitulé Capital des associés (note 14).

Les distributions par part que Placements Bell Aliant, s.e.c. a versées aux porteurs de parts échangeables de société en commandite sont équivalentes aux distributions par part versées aux porteurs de parts du Fonds. Toutes les distributions sont effectuées auprès des porteurs de parts inscrits au dernier jour ouvrable de chaque mois civil, et le versement a lieu environ le 15^e jour du mois suivant.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers consolidés

Nous avons préparé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada.

Nous consolidons les états financiers de toutes les entités que nous contrôlons et nous consolidons proportionnellement notre part des états financiers de notre coentreprise. Au 31 décembre 2006, nos principales filiales incluaient Bell Aliant Communications régionales Inc., Bell Aliant, s.e.c., Innovatia Inc., Atlantic Mobility Products et le Groupe Bell Nordiq. Notre coentreprise est Aliant Directory Services (anciennement Aliant ActiMedia). Toutes les opérations et tous les soldes interentités ont été éliminés à la consolidation.

La part des actionnaires sans contrôle représente principalement l'avoir que Bell Canada et les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq détiennent respectivement dans nos filiales, Bell Aliant, s.e.c. et le Groupe Bell Nordiq.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les PCGR du Canada nécessite que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains éléments comme les produits, les provisions pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes d'avantages sociaux des employés, les impôts sur les bénéficiaires, les actifs incorporels et l'écart d'acquisition. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

Le 1^{er} avril 2006, nous avons prolongé de trois à cinq ans la durée de vie utile estimative de certains de nos logiciels créés à l'interne et inclus dans les dépenses en immobilisations, ce qui demeure en conformité avec nos conventions comptables. L'application prospective de cette modification à nos estimations a donné lieu à une réduction de la dotation aux amortissements de 21,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Le 7 juillet 2006, à la conclusion de l'arrangement, nous avons modifié la durée de vie utile d'un certain nombre de groupes de dépenses en immobilisations afin de nous assurer que les actifs semblables étaient amortis de la même manière dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cas de divergences entre actifs semblables, nous avons pris en considération la durée de vie utile réelle des actifs afin de déterminer la durée de vie utile économique la plus probable et la plus précise. Nous avons fait correspondre la dotation aux amortissements associée aux actifs en question à leur avantage économique futur. Ainsi, certaines durées de vie utile ont été prolongées alors que d'autres ont été raccourcies. Toutes les modifications apportées aux durées de vie utile estimatives respectaient nos conventions comptables existantes. Elles représentent donc des modifications aux estimations comptables ayant été appliquées de manière prospective. Les modifications aux estimations ont donné lieu à une augmentation de la dotation aux amortissements de 2,9 M\$, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, répartie par catégories de dépenses en immobilisations comme suit : une augmentation de 2,4 M\$ de l'amortissement lié aux immeubles, une augmentation de 0,9 M\$ de l'amortissement lié au matériel de télécommunications et une diminution de 0,4 M\$ de l'amortissement lié aux autres types de matériel.

Constataion des produits

Les produits d'exploitation sont constatés à mesure qu'ils sont réalisés, plus précisément quand les services sont fournis, quand les produits sont livrés aux clients, quand il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, quand les montants sont déterminés ou déterminables et quand le recouvrement est raisonnablement assuré.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux ententes en vertu desquelles des sous-traitants fournissent des services à nos clients, les produits sont constatés d'après les montants facturés aux clients si nous agissons pour notre propre compte dans cette entente. Si nous agissons comme sous-traitant, nous constatons le montant net à titre de produit lorsque le service a été fourni.

Nous reportons la constatation des produits pour les paiements reçus d'avance jusqu'à ce que le service ait été fourni ou que le produit ait été livré aux clients.

Dans le cas des contrats à prix fixe, nous constatons les produits selon la méthode de la constatation au prorata des travaux, soit à mesure que les services sont fournis ou que des jalons du contrat sont atteints. S'il est déterminé pendant la durée du contrat qu'une perte sera subie, une provision pour la perte estimative est immédiatement constatée.

Les produits tirés de la publicité dans les annuaires sont facturés en fonction des clauses contractuelles convenues avec nos annonceurs, et sont constatés mensuellement sur la durée prévue de la publicité dans les annuaires imprimés ou électroniques à partir de la date de livraison ou d'affichage, selon le cas, sans dépasser douze mois. Les montants facturés à l'avance pour les annuaires sont reportés et constatés sur la période de facturation correspondant à la durée de circulation des annuaires, sans dépasser douze mois.

Dans le cas des opérations faisant intervenir différents produits ou services, nous établissons les unités de comptabilisation et attribuons les produits d'exploitation à chacune selon la juste valeur relative, laquelle est déterminée par la valeur de vente individuelle ou par d'autres preuves fiables. Nous appliquons alors à chaque unité de comptabilisation nos conventions de constatation des produits pertinentes.

Nous comptabilisons les produits tirés des ventes à l'égard des contrats de location-vente liés à de l'équipement à l'entrée en vigueur du contrat. Les produits financiers sont constatés sur la durée du contrat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours, tous étant facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque négligeable de variation de juste valeur.

Effet à recevoir d'un apparenté

L'effet est à recevoir de Bell Canada et représente un prêt renouvelable, comme il est décrit à la note 21.

Cession de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention de rachat, certaines créances à une fiducie de titrisation. Nous comptabilisons la vente lorsque nous cédon les créances et que nous recevons un produit de la fiducie. Les gains ou les pertes sur ces opérations ainsi que les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres (produits) charges. Le gain ou la perte calculé dépend en partie de la valeur comptable des créances cédées, qui est répartie entre les créances vendues et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de l'opération. Nous déterminons la juste valeur des créances cédées d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au moyen des meilleures estimations faites par la direction quant aux hypothèses clés comme les taux d'actualisation, la durée de vie moyenne pondérée des créances et les coefficients de pertes sur créances.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Nous avons également conclu des conventions d'achat et de vente en vue d'acquies auprès de Bell Canada des comptes clients liés aux activités sans fil et de vendre à Bell Canada nos comptes clients liés aux activités sur fil de l'Ontario et du Québec. Nous cédon ces créances au montant facturé, moins une déduction au titre des montants en souffrance. Nos provisions normales pour créances douteuses sont faites au titre des comptes clients liés aux activités sans fil acquis.

Stocks

Les stocks représentent les produits ou le matériel achetés pour revente. Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur de revente nette, selon le moins élevé des deux montants, le coût correspondant à la moyenne pondérée du coût en magasin selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes. De ce fait, ce bénéfice n'est pas assujéti à l'impôt puisque le bénéfice imposable est attribué directement aux associés.

Le bénéfice réalisé par l'entremise de filiales est assujéti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les impôts sur les bénéfices reflètent les incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de présentation de l'information financière et leur valeur fiscale correspondante, ainsi que l'économie découlant des pertes qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois qui devraient s'appliquer au moment où les produits et les charges sous-jacents seront réalisés aux fins de l'impôt. L'effet d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constaté dans les résultats de la période où la modification est pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, le cas échéant, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations corporelles sont amorties à l'aide de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons ces actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons. Nous calculons l'amortissement des dépenses en immobilisations en fonction de la durée de vie utile, comme suit :

Dépenses en immobilisations	Méthode	Durée de vie utile estimative
Immobilisations corporelles		
Bâtiments et tours	Amortissement linéaire	De 10 à 40 ans
Installations et matériel de télécommunications	Amortissement linéaire	De 3 à 45 ans
Autre matériel	Amortissement linéaire	De 2 à 20 ans
Actifs incorporels à durée de vie limitée		
Logiciels	Amortissement linéaire	De 2 à 7 ans
Relations clients	Amortissement linéaire	De 2 à 9 ans
Commissions résiduelles	Amortissement dégressif à taux constant	6 ans

Les coûts capitalisés, pour les immobilisations que nous avons construites et qui sont classées dans les installations en construction, comprennent les coûts, les frais de main-d'œuvre et les charges indirectes contractés. Nous ne capitalisons pas les intérêts débiteurs. Nous commençons à amortir nos installations en construction ou nos logiciels en développement lorsqu'ils deviennent opérationnels.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Nous procédons à des tests de dépréciation relativement aux dépenses en immobilisations lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que nous ne soyons pas en mesure de recouvrer leur valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des dépenses en immobilisations excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

Crédits et charges reportés

Les crédits et charges reportés comprennent essentiellement les éléments suivants et sont amortis ou comptabilisés comme suit :

	Période d'amortissement ou de comptabilisation	Incidence sur l'état des résultats
Charges reportées :		
Frais liés aux contrats à long terme conclus avec des clients comme les soumissions et les autres frais initiaux	Durée du contrat conclu avec le client	Charges d'exploitation
Frais d'émission de titres d'emprunt et swaps de taux d'intérêt	Durée à courir de la dette à long terme sous-jacente	Intérêts débiteurs
Crédits reportés :		
Produits comptabilisés d'avance	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation

Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur du montant net attribué à chaque actif acquis et à chaque passif pris en charge. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie incluent les licences de spectre et de câblodistribution, qui ne sont pas amorties.

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Toute perte de valeur est imputée aux autres charges au cours de la période où l'évaluation est effectuée. Un test de dépréciation a été effectué au quatrième trimestre de 2006, et aucune perte de valeur n'a été constatée. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et de la participation dans Groupe Bell Nordiq, comme il est décrit à la note 2, n'a pas été soumis à un test de dépréciation au cours du quatrième trimestre, car la répartition du prix d'acquisition n'était pas définitivement déterminée.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, en fonction de leurs modalités. Les dépenses en immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amorties conformément à leur nature. Les paiements faits en vertu des obligations découlant de contrats de location-acquisition sont portés en diminution de ces obligations, déduction faite des intérêts théoriques.

Instruments financiers

Nous utilisons régulièrement des instruments financiers dérivés dans la gestion de nos risques de taux de change et d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés aux fins de négociation ou de spéculation.

Nous documentons toutes les relations entre les instruments financiers dérivés et les éléments qu'ils couvrent, ainsi que l'objectif de gestion des risques et la stratégie visée par les diverses opérations de couverture. Le processus consiste à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs précis figurant au bilan, à des engagements fermes précis ou à des opérations prévues. Nous estimons, à la fois à la mise en place de la

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

couverture et par la suite, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'employer la comptabilité de couverture.

Nous avons recours à des contrats de swap de taux d'intérêt dans le cadre d'un programme de gestion de la composition des éléments à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable de notre portefeuille d'emprunts et du coût d'emprunt global correspondant, et de couverture du risque de taux d'intérêt relatif au refinancement futur de la dette existante. Nous désignons ces contrats comme couvertures de la dette à long terme sous-jacente. Les contrats de swap de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et sont comptabilisés à titre de rajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt à long terme couvert. Le montant à payer à des contreparties ou à recevoir d'elles est pris en compte à titre de rajustement des intérêts courus.

Les gains et les pertes réalisés et latents rattachés aux instruments financiers dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces comme couvertures avant leur échéance sont reportés dans les autres actifs ou passifs à court terme ou à long terme au bilan et sont constatés dans les autres (produits) charges de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument dérivé ainsi que tout revenu de primes sur dette à long terme non amorti sont constatés dans les autres (produits) charges. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures économiques mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est enregistrée dans les autres (produits) charges.

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD), des régimes d'épargne-retraite et des avantages complémentaires de retraite, tels que l'assurance vie et l'assurance soins de santé.

Nous comptabilisons nos obligations en vertu de ces régimes. Dans le cas des RRPD, nous soustrayons du passif et de tous les écarts actuariels reportés dans les régimes la juste valeur des actifs des régimes qui ont été investis pour capitaliser ce passif.

Le 31 décembre est la date de mesure des régimes de retraite de nos employés. Toutefois, par suite de l'arrangement, une réévaluation a été effectuée le 7 juillet 2006 en ce qui a trait à la plupart de nos RRPD et de nos régimes d'avantages complémentaires de retraite. Chaque régime est évalué au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite aux fins de capitalisation. Les évaluations de la plupart de nos régimes ont été arrêtées au 7 juillet 2006 et seront déposées au début de 2007. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de capitalisation sera arrêtée au 31 décembre 2006 et sera terminée en 2007.

Nous avons adopté les conventions suivantes pour nos RRPD et nos régimes d'avantages complémentaires de retraite :

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, laquelle tient compte des niveaux de salaires futurs;
- les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé;
- les taux d'actualisation des régimes d'avantages sociaux, qui sont calculés en fonction des taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée. Le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes est fondé sur des prévisions à long terme des rendements sur le marché financier, compte tenu de la composition des actifs selon notre politique.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les titres de participation sont évalués à une valeur axée sur la valeur de marché, et le rendement des placements (les gains et les pertes) en sus du rendement prévu est constaté dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur.

Le coût des services passés découlant de modifications à un régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs à la date des modifications. Les actifs ou les obligations transitoires découlant de l'adoption de nouvelles normes comptables relativement aux avantages sociaux futurs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient normalement toucher des avantages en vertu des dispositions du régime.

Nous utilisons l'approche dite du couloir pour calculer les gains actuariels et pertes actuarielles qui se reflètent dans nos résultats. Cette approche consiste à déduire 10 % de l'obligation au titre des prestations, ou 10 % de la valeur axée sur la valeur de marché des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, des gains ou pertes actuariels nets non amortis. L'excédent est ensuite amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs ou l'espérance de vie moyenne des employés retraités, soit 11 ans et 24 ans, respectivement, au 31 décembre 2006 (13 ans et sans objet, respectivement, en 2005).

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Résultat par part/par action ordinaire

Le résultat par part/par action ordinaire est fondé sur le nombre moyen pondéré de parts ou d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Régimes de rémunération à base de parts

Certains dirigeants et cadres supérieurs sont admissibles à un régime d'achat de parts des employés, à un régime d'unités d'actions axées sur le rendement et à un régime de parts différées, lesquels sont décrits à la note 14. Une charge de rémunération est constatée pour nos cotisations au régime d'achat de parts des employés et au fur et à mesure que les droits des parts sont acquis en vertu de notre régime d'unités d'actions axées sur le rendement et de notre régime de parts différées.

Chiffres comparatifs

Certaines informations financières comparatives ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2006.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Réglementation du secteur des télécommunications

Certaines de nos filiales, dont Bell Aliant, s.e.c., Télébec et NorthernTel, sont assujetties à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC voit à ce que les Canadiens aient accès à des services téléphoniques et autres services de télécommunications fiables, à des prix abordables. De plus, il concède les licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion et réglemente leurs activités. Les décisions du CRTC régissent les prix que nous facturons pour certains services, principalement le service téléphonique local et d'accès, et d'autres exigences relatives à l'exploitation. La note 20 fournit d'autres renseignements sur le compte de report, mécanisme mis en œuvre dans le cadre de la décision sur le plafonnement des tarifs rendue en 2002 par le CRTC.

Changements futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) modifie et améliore constamment certaines normes ou recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces changements à mesure qu'ils sont proposés et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Résultat étendu

L'ICCA a publié le chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*, « Résultat étendu », qui décrit les normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu et ses composantes. Ces changements s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Le résultat étendu est la variation de l'actif net d'une entreprise découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Il comprend des éléments qui ne seraient normalement pas inclus dans le bénéfice net, comme :

- les variations de l'écart de conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes;
- les gains et pertes latents sur les placements disponibles à la vente.

L'ICCA a aussi modifié le chapitre 3250 du *Manuel de l'ICCA*, « Surplus », qui est devenu le chapitre 3251, « Capitaux propres ». Ce chapitre s'applique également aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006. Les modifications aux normes d'information et de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres sont cohérentes avec les nouvelles exigences du chapitre 1530, « Résultat étendu ».

Dès l'adoption de ces chapitres le 1^{er} janvier 2007, nous présenterons les éléments suivants dans les états financiers consolidés :

- le résultat étendu et ses composantes;
- le cumul des autres éléments du résultat étendu et ses composantes.

Par suite de l'adoption de ces nouvelles normes, nous comptabiliserons un montant de 40,2 M\$ au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu afin de refléter la tranche des pertes cumulées sur les éléments de couverture de nos couvertures de flux de trésorerie efficaces. Pour l'instant, il est impossible de prévoir les incidences futures de cette adoption étant donné qu'elles dépendront de la juste valeur future des couvertures.

Conversion des devises

L'ICCA a publié le chapitre 1651, « Conversion des devises », en vue de remplacer le chapitre 1650. Ce nouveau chapitre reflète les modifications apportées à des fins d'harmonisation aux nouveaux chapitres sur les instruments financiers, en particulier les chapitres 1530 et 3855. Ces modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006. Nous prévoyons que ce chapitre n'aura aucune incidence importante sur nos résultats financiers.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'ICCA a publié le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui décrit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Ces changements s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Ce chapitre exige que :

- tous les actifs financiers soient évalués à la juste valeur, à l'exception des prêts et des placements qui sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance;
- tous les passifs financiers soient évalués à la juste valeur lorsqu'il s'agit de dérivés ou lorsqu'ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et que les autres passifs financiers soient évalués à la valeur comptable;
- tous les instruments financiers dérivés soient mesurés à la juste valeur, même lorsqu'ils sont des éléments constitutifs d'une relation de couverture.

Par suite de l'adoption de ces nouvelles normes, nous utiliserons dorénavant la méthode du taux d'intérêt effectif pour calculer le coût après amortissement d'un actif financier ou d'un passif financier, et les coûts seront amortis sur la période pertinente. Les coûts sont actuellement amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt. Le changement pour la méthode du taux d'intérêt effectif n'a aucune incidence importante.

Au 31 décembre 2006, un montant de 16,6 M\$ au titre des frais d'émission de titres d'emprunt est compris dans les charges reportées. À compter du 1^{er} janvier 2007, ces frais seront reclassés et déduits de la valeur de l'actif ou du passif financier connexe. Les frais d'émission de titres d'emprunt liés aux facilités de crédit à long terme qui n'ont pas été utilisées continueront d'être classés à titre de charges reportées et seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de la facilité.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

L'ICCA a remplacé le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA* par le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », qui établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

L'ICCA a par la suite publié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ensemble, les chapitres 3862 et 3863 seront adoptés en remplacement du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, mais elles doivent être adoptées avant cette date si elles remplacent le chapitre 3861. Le chapitre 3862 est conforme aux exigences du chapitre 3861, mais il insiste davantage sur les informations à fournir sur les risques qui sont associés aux instruments financiers, comptabilisés et non comptabilisés, et sur la façon dont ces risques sont gérés. Il simplifie également les informations à fournir sur les concentrations de risques, le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de prix, actuellement énoncées dans le chapitre 3861. Le chapitre 3863 comporte les mêmes exigences en matière de présentation que le chapitre 3861. Comme les normes se rapportent seulement à des exigences non modifiées en matière d'informations à fournir et de présentation, nous prévoyons que ce chapitre n'aura aucune incidence sur nos résultats financiers.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

Couvertures

L'ICCA a publié le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*, « Couvertures », qui précise quand et comment on peut appliquer la comptabilité de couverture. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Une opération de couverture est une opération destinée à modifier l'exposition d'une entité à un ou à plusieurs risques, par une compensation entre :

- les variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture;
- les variations de flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'élément de couverture;
- les variations résultant d'une exposition à un risque particulier associé à l'élément couvert et à l'élément de couverture.

La comptabilité de couverture permet de s'assurer que tous les gains, pertes, produits et charges rattachés aux dérivés et à l'élément couvert sont comptabilisés dans le résultat net au cours de la même période. Au 1^{er} janvier 2007, des ajustements nets de 40,2 M\$ au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu et de 0,9 M\$ au titre des bénéfices non répartis à l'ouverture seront inscrits au bilan, de manière à refléter la juste valeur des tranches efficaces et inefficaces de nos couvertures de flux de trésorerie, respectivement. Pour l'instant, il est impossible de prévoir les incidences futures de ce changement étant donné qu'elles dépendront de la juste valeur future des couvertures.

Modifications comptables

L'ICCA a publié le chapitre 1506, « Modifications comptables », qui établit les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Par conséquent, les changements de méthodes comptables ne sont permis que s'ils sont imposés par une source première de PCGR ou qu'ils ont pour résultat des informations fiables et plus pertinentes. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. Nous ne sommes au courant pour l'instant d'aucune modification comptable en cours autre que les modifications prescrites par l'ICCA; par conséquent, nous ne prévoyons aucune incidence importante par suite de ce changement.

Informations à fournir concernant le capital

L'ICCA a publié le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Comme les normes se rapportent seulement aux exigences en matière d'informations à fournir, ce chapitre n'aura aucune incidence sur nos résultats financiers.

2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

Activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et Groupe Bell Nordiq

L'arrangement qui a permis la constitution du Fonds a été conclu le 7 juillet 2006, conformément aux étapes décrites dans la circulaire d'information d'Aliant datée du 14 avril 2006. En vertu de l'arrangement, Placements Bell Aliant, s.e.c., créée afin de détenir les activités du Fonds, a fait l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec et de 100,0 % des actions ordinaires du Groupe Bell Nordiq, qui détenait une participation de 63,4 % dans Télébec et NorthernTel. Dans le cadre de l'opération, l'actif net lié aux activités sans fil d'Aliant et 100,0 % des actions ordinaires de DownEast ont été cédés.

2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS (suite)

La contrepartie totale de l'arrangement s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

	Contrepartie totale
Règlement en espèces du billet à ordre à demande ne portant pas intérêt	1 256,0
Juste valeur de l'actif net lié aux activités sans fil d'Aliant et des actions de DownEast	2 271,0
72 205 024 parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.	2 848,0
72 205 024 parts à droit de vote spécial du Fonds relatives aux parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.	—
25 143 687 parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c. <small>(note 14)</small>	991,8
25 143 687 parts à droit de vote spécial du Fonds relatives aux parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c.	—
Engagement au titre des services de technologies de l'information	(29,0)
Créance à long terme	(44,0)
	7 293,8
Coûts d'acquisition directs	39,4
Total	7 333,2

Les cessions comprenaient un actif à court terme de 81,3 M\$, un actif à long terme de 248,3 M\$, un passif à court terme de 8,9 M\$ et un écart d'acquisition de 1 950,3 M\$ liés aux activités sans fil d'Aliant et à DownEast. Un gain à la cession de 1 950,3 M\$ a été enregistré (note 19). Un passif d'impôts futurs et une provision de 225,1 M\$ découlant du gain à la cession ont été comptabilisés (note 4).

La valeur des parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. nouvellement émises a été calculée d'après le cours moyen pondéré sur 5 jours en fonction du volume des actions ordinaires d'Aliant à la Bourse de Toronto (TSX) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le 5 juillet 2006, date de prise d'effet de l'arrangement.

Dans le cadre de l'arrangement, nous avons conclu une entente de services de technologies de l'information (SI/TI) avec Bell Canada, comme il est décrit à la note 21. En vertu de cette entente, Bell Canada investira 29,0 M\$ dans des projets visant à tirer parti de l'efficacité des SI/TI dans nos activités. Cet investissement a réduit le prix d'acquisition et a été comptabilisé à titre de créance.

Nous poursuivons les négociations avec Bell Canada concernant la contrepartie conditionnelle qui doit nous être versée relativement à l'incidence d'une décision récente du CRTC selon laquelle Bell Canada doit réduire le prix facturé pour des services dans certaines régions, décision qui s'applique à certains comptes clients que nous avons acquis. D'après les renseignements disponibles à l'heure actuelle, nous avons évalué que le montant s'élèvera à 44,0 M\$; nous avons de ce fait réduit le prix d'acquisition et établi une créance à long terme. Il est possible que nous recevions, à la suite de la décision finale concernant cette affaire, un montant qui diffère considérablement de cette estimation.

Des coûts d'acquisition directs d'environ 39,4 M\$ ont été engagés. Ils sont principalement liés à la convention de placement et aux honoraires de consultation, et s'ajoutent au prix d'acquisition total (note 9).

L'arrangement est comptabilisé à la juste valeur estimative, car les opérations ont été conclues entre apparentés et ont donné lieu à une modification réelle des droits de propriété. La contrepartie totale payée doit par conséquent être répartie entre les actifs acquis et les passifs pris en charge, selon leur juste valeur respective au 7 juillet 2006, le reste étant attribué à l'écart d'acquisition.

2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS *(suite)*

Le processus de répartition exige une analyse des relations clients, des droits contractuels acquis, des engagements contractuels pris en charge et des litiges, afin de déterminer et d'enregistrer la juste valeur de tous les actifs acquis et de tous les passifs pris en charge. Dans le cadre de l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge, les justes valeurs sont établies en fonction des éléments suivants, mais sans s'y limiter : les cours du marché, si disponibles, les flux de trésorerie futurs prévus, le coût de remplacement d'une capacité similaire pour certaines immobilisations corporelles, les taux du marché hypothétiques pour ce qui est des obligations contractuelles et les taux d'actualisation et de croissance appropriés.

L'approche relative à l'évaluation de la juste valeur des actifs incorporels acquis sera essentiellement fondée sur la méthode d'évaluation par les résultats et comprendra ce qui suit :

- la préparation d'analyses des flux de trésorerie actualisés;
- la détermination de la juste valeur d'importants actifs incorporels désignés;
- le rapprochement des rendements individuels des actifs et du coût du capital moyen pondéré;
- l'affectation à l'écart d'acquisition de l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge.

Des études internes et des évaluations des actifs effectuées par des tiers sont en cours d'achèvement, évaluations qui portent notamment sur les placements, les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et certains passifs. Au 31 décembre 2006, une tranche de 1 932,1 M\$ du prix d'acquisition a été affectée aux immobilisations corporelles nettes et une tranche de 5 401,1 M\$ (note 9) a été affectée à l'écart d'acquisition. Ces montants sont fondés sur des évaluations préliminaires et peuvent faire l'objet de rajustements au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires sont obtenus. Les renseignements supplémentaires comprennent, mais sans nécessairement s'y limiter, les éléments suivants : des évaluations et des dénombremens des immobilisations corporelles, des plans relatifs à la cession de certains actifs acquis et la décharge de certaines obligations contractuelles. Nous aurons terminé nos évaluations et l'équation de regroupement d'ici le 6 juillet 2007. Des modifications à l'évaluation des immobilisations corporelles pourraient donner lieu à des rajustements de la juste valeur de certains actifs incorporels identifiables acquis. Ces actifs incorporels peuvent faire l'objet d'un amortissement et donc modifier le bénéfice net d'un montant important. Il est possible que l'achèvement des évaluations donne lieu à des rajustements importants de l'écart d'acquisition.

Le prix d'acquisition en question peut également varier en fonction de la détermination définitive de l'actif ou du passif d'impôts futurs liés aux actifs acquis et aux passifs pris en charge.

Atlantic Mobility Products Limited

Le 31 août 2006, nous avons fait l'acquisition de la tranche de 54,96 % restante des actions ordinaires détenues par des tiers d'Atlantic Mobility Products Limited, un grossiste de distribution de matériel de communication. L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition, ce qui a donné lieu à l'élimination de la part des actionnaires sans contrôle comptabilisée antérieurement.

Les actifs incorporels à durée de vie limitée correspondent aux relations clients déjà établies au moment de l'acquisition, et font l'objet d'un amortissement. L'écart d'acquisition constaté relatif à cette acquisition d'entreprise n'est pas déductible d'impôts.

2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS (suite)

Le tableau ci-dessous présente les valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge par suite de cette acquisition.

<i>(en millions de dollars)</i>	Atlantic Mobility Products Limited
Actifs acquis et passifs pris en charge	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
Autres actifs à court terme	9,0
Immobilisations corporelles	0,4
Actifs incorporels à durée de vie limitée	2,1
Écart d'acquisition <small>(note 9)</small>	11,2
Passifs à court terme	(7,1)
Passif d'impôts futurs	(0,6)
Actif net acquis	16,0
Contrepartie en espèces	16,0
Contrepartie conditionnelle	—
Total de la contrepartie	16,0

3 CESSION DE CRÉANCES

Le 6 juillet 2006, nous avons renouvelé notre convention de rachat renouvelable auprès d'une fiducie de titrisation en vue de vendre jusqu'à 125,0 M\$ d'une participation dans un groupe de comptes clients détenus par notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. Le groupe de comptes clients comprend les comptes clients liés aux activités sans fil acquis auprès de Bell Canada. Le groupe de comptes clients liés aux activités sans fil s'élève à environ 47,2 M\$ au 31 décembre 2006, ou à environ 18,4 % de l'ensemble du groupe de comptes clients. Au 31 décembre 2006, nous avons reçu un produit en espèces de 120,0 M\$ (120,0 M\$ en 2005) à la vente du groupe de comptes clients à la fiducie de titrisation.

Dans le cadre de la convention de titrisation, nous sommes tenus de fournir une sûreté, qui prend actuellement la forme de créances additionnelles données en excédent du produit en espèces reçu. Actuellement détenue par la fiducie, cette sûreté, ou ces droits conservés, nous sera restituée à l'expiration de la convention en décembre 2011. Les droits conservés sont comptabilisés dans les débiteurs et s'élevaient à 48,7 M\$ au 31 décembre 2006 (39,5 M\$ en 2005).

Nous continuons de gérer ces créances et de percevoir les sommes dues, mais les droits de la fiducie relative à la perception de ces créances, y compris les créances qui composent les droits conservés, ont priorité de rang sur nos propres droits. La fiducie et ses investisseurs n'ont aucun recours sur nos autres actifs si le débiteur est en défaut de paiement des sommes dues lorsqu'elles deviennent exigibles.

3 CESSIION DE CRÉANCES *(suite)*

En vertu de la convention de titrisation, la fiducie réinvestit les sommes recouvrées dans l'achat de droits additionnels liés à nos créances jusqu'à l'expiration de la convention. Pendant la durée de la convention de titrisation, nous demeurons exposés à certains risques de non-paiement qui, s'ils devaient se matérialiser, pourraient entraîner une résiliation anticipée de la convention de titrisation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, nous avons constaté une perte avant impôts et des frais d'administration de 5,2 M\$ (3,5 M\$ en 2005) relativement à la cession de créances. Ces coûts sont comptabilisés dans les autres (produits) charges.

Le tableau ci-après illustre la titrisation, certains flux de trésorerie reçus de la fiducie et versés à celle-ci au cours de la période, ainsi que les hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur à la date de cession. La sensibilité de ces hypothèses à un changement immédiat de 10 % à 20 % du montant des créances est négligeable.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Fourchette		2005
	2006	2006	
Aux 31 décembre :			
Droits titrisés dans les créances		168,7	159,5
Produit en espèces		120,0	120,0
Droits conservés		48,7	39,5
Commission de gestion		0,4	0,4
Moyenne des créances gérées		227,7	227,7
Pour les exercices terminés les 31 décembre :			
Fonds perçus réinvestis dans des ventes renouvelables		1 904,3	1 867,5
Diminution du produit de la vente		—	5,0
Hypothèses :			
Coût moyen des fonds	3,46 % – 4,61 %	4,28 %	2,98 %
Moyenne des comptes en souffrance – ratio	19,76 % – 21,62 %	20,77 %	20,72 %
Moyenne des pertes sur créances nettes – ratio	0,14 % – 1,36 %	0,93 %	1,04 %
Échéance moyenne pondérée en jours	42 – 46	44	45

4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Une charge d'impôts est constatée pour nos filiales assujetties à l'impôt. Les impôts futurs reflètent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, ainsi que l'économie découlant des pertes qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. Les incidences fiscales des écarts temporaires en ce qui a trait à nos filiales donnent lieu à des tranches importantes d'actifs et de passifs d'impôts futurs et sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le passif d'impôts futurs lié à l'écart d'acquisition ne se résorbera que si la valeur comptable de l'écart d'acquisition connexe diminue par suite, notamment, d'une perte de valeur de l'écart d'acquisition ou de la vente de l'écart d'acquisition et des activités sous-jacentes.

4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES *(suite)*

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Dépenses en immobilisations	(28,3)	27,8
Écart d'acquisition	(225,1)	—
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	(32,1)	(27,6)
Charges reportées	51,1	(1,0)
Reports de pertes prospectifs	97,0	7,9
Dette à long terme – charge et prime	(9,1)	1,9
Indemnités de départ	1,5	5,4
Autres	1,7	5,8
Total des impôts futurs	(143,3)	20,2

Le total des impôts futurs est composé de ce qui suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Actifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	3,4	5,5
Tranche à long terme	84,3	43,2
Passifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	(0,2)	(8,7)
Tranche à long terme	(230,8)	(19,8)
Total des impôts futurs	(143,3)	20,2

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés en commandite. De ce fait, cette partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt au niveau de la société, le bénéfice imposable étant attribué directement aux associés respectifs. Ces sociétés en commandite présentent des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, lesquels sont transmis aux associés et donneraient lieu à un actif ou à un passif d'impôts futurs si les sociétés en commandite étaient assujetties à l'impôt.

Le tableau suivant présente notre partie des écarts temporaires :

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006
Écarts temporaires déductibles :	
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	78,4
Dette à long terme – prime	31,2
Indemnités de départ	0,8
Autres	1,1
	111,5
Écarts temporaires imposables :	
Dépenses en immobilisations	(79,5)
Écart d'acquisition	(225,1)
Charges reportées	(4,2)
	(308,8)

4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES *(suite)*

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Charge d'impôts exigibles	80,6	107,3
Charge (économie) d'impôts futurs :		
Variation des écarts temporaires	196,3	8,3
Règlement de questions fiscales des exercices antérieurs	(4,3)	—
Variation du taux d'imposition prévu par la loi	(24,4)	(0,5)
Charge d'impôts	248,2	115,1

Le rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition réel est le suivant :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2006	2005
Taux d'imposition combiné prévu par la loi (y compris la surtaxe)	36,10 %	35,95 %
Intérêts créditeurs intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables	(1,37)	—
Bénéfice attribué aux actionnaires sans contrôle	(4,10)	—
Impôt fédéral des grandes sociétés	—	0,47
Règlement de questions fiscales des exercices antérieurs	(0,14)	—
Incidence des taux futurs promulgués sur les écarts temporaires	(0,76)	(0,18)
Gain non imposable	(22,32)	—
Écart d'acquisition non déductible	0,01	0,14
Économie d'impôts liée aux pertes autres qu'en capital non constatée	—	0,48
Autres écarts permanents	0,23	(0,39)
Taux d'imposition réel	7,65 %	36,47 %

Le budget fédéral canadien du 2 mai 2006 a annoncé plusieurs réductions du taux général d'impôt sur les bénéfices des sociétés et l'accélération de l'élimination de l'impôt des grandes sociétés. Ces réductions d'impôt fédéral, ainsi que toutes les propositions relatives au taux d'imposition contenues dans le budget provincial de 2006, sont maintenant en vigueur. L'actif et le passif d'impôts futurs ont été réévalués en conséquence, ce qui a donné lieu à une économie d'impôts futurs de 24,4 M\$. Par ailleurs, une économie d'impôts exigibles de 0,4 M\$ a découlé de l'élimination de l'impôt des grandes sociétés.

Pertes fiscales

Au 31 décembre 2006, nos filiales avaient 303,0 M\$ (52,3 M\$ en 2005) de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire les bénéfices imposables dans les prochains exercices. Une tranche de 201,5 M\$ de ces pertes autres qu'en capital découle du transfert des immobilisations amortissables d'Aliant à Bell Aliant, s.e.c. dans le cadre de l'arrangement. L'économie d'impôts liée à une tranche de 270,4 M\$ (20,2 M\$ en 2005) de ces pertes a été constatée à titre d'actif d'impôts futurs. Ces pertes expireront de 2011 à 2025 selon différents montants annuels. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour une tranche de 32,6 M\$ de ces pertes (32,1 M\$ en 2005). Les pertes au titre desquelles aucune économie d'impôt n'a été comptabilisée expireront en différents montants annuels de 2011 à 2025.

Au 6 juillet 2006, nos filiales disposaient de pertes en capital d'environ 38,5 M\$ (37,4 M\$ en 2005) dont l'économie connexe aurait normalement expiré le 7 juillet 2006 par suite de l'arrangement. L'économie découlant de ces pertes a été transférée au prix de base rajusté de certains actifs. L'économie d'impôts de 4,9 M\$ découlant de l'augmentation du prix de base des actifs a été constatée à titre d'actif d'impôts futurs (1,5 M\$ en 2005). Aucune économie d'impôts n'a été constatée relativement au solde.

5 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2006

(en millions de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,6	—	24,6
Bâtiments et tours	552,8	217,5	335,3
Installations et matériel de télécommunications	6 710,1	3 588,7	3 121,4
Autre matériel	335,8	215,7	120,1
Immobilisations en construction	138,1	—	138,1
Matières et fournitures	5,5	—	5,5
	7 766,9	4 021,9	3 745,0
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	376,5	207,1	169,4
Relations clients	9,0	3,9	5,1
	385,5	211,0	174,5
	8 152,4	4 232,9	3 919,5

Au 31 décembre 2005

(en millions de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	12,8	—	12,8
Bâtiments et tours	372,3	170,3	202,0
Installations et matériel de télécommunications	4 326,7	2 870,9	1 455,8
Autre matériel	235,6	149,9	85,7
Immobilisations en construction	22,0	—	22,0
Matières et fournitures	5,5	—	5,5
	4 974,9	3 191,1	1 783,8
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	256,1	143,0	113,1
Relations clients	6,3	2,7	3,6
Commissions résiduelles	7,6	3,1	4,5
	270,0	148,8	121,2
	5 244,9	3 339,9	1 905,0

Les dépenses en immobilisations comprennent les actifs acquis en vertu des contrats de location-acquisition, qui totalisent 20,6 M\$ (19,4 M\$ en 2005), après déduction de l'amortissement cumulé de 8,6 M\$ (2,7 M\$ en 2005).

Nous avons enregistré une charge d'amortissement totale de 416,8 M\$ pour les immobilisations corporelles et de 67,1 M\$ pour les actifs incorporels à durée de vie limitée, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (318,8 M\$ et 72,0 M\$, respectivement, en 2005).

6 CHARGES REPORTÉES

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Frais liés aux contrats conclus avec des clients, déduction faite de l'amortissement	2,7	4,9
Frais d'émission de titres d'emprunt, déduction faite de l'amortissement	16,6	3,6
Swap de taux d'intérêt (note 18)	21,3	—
Versements échelonnés de clients	8,6	5,8
Autres	5,0	3,8
	54,2	18,1

Nous avons comptabilisé un amortissement total sur les charges reportées de 5,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (1,5 M\$ en 2005).

7 ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Nous offrons à la majorité de nos employés des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris des RRCD, des RRPD, des régimes d'épargne-retraite ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Pour la majorité des participants salariés, nos RRCD et autres régimes d'épargne-retraite exigent des cotisations patronales et des cotisations salariales allant de néant à 6 % du salaire admissible, selon le régime. Il existe, pour certains dirigeants, un RRCD qui exige des cotisations patronales allant jusqu'à 15 % du salaire du dirigeant. Le coût total de ces RRCD correspond aux cotisations patronales requises et a totalisé 6,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (7,3 M\$ en 2005).

Les coûts des RRCD sont constatés et capitalisés à mesure que les employés fournissent des services au cours de l'exercice.

RRPD

Nos RRPD fournissent des rentes aux employés qui prennent leur retraite après avoir satisfait à certains critères d'âge et d'états de service. Les rentes varient en fonction des taux appliqués au nombre d'années de service et à la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Nos régimes de retraite sont contributifs pour certains participants et non contributifs pour d'autres, selon le régime auquel participe l'employé et selon qu'il s'agit d'un employé de l'unité de négociation ou non. La plupart des prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et prévoient une indexation limitée afin de protéger de l'inflation le revenu des retraités.

Au 1^{er} janvier 2005, certains gestionnaires et employés syndiqués sont passés des RRCD aux RRPD, avec les prestations pour services passés. Nous avons constaté les actifs des RRCD de ces employés et l'obligation correspondante à titre de transferts provenant des RRCD. Nous attendons l'approbation des autorités de réglementation relativement aux modifications de régimes et aux transferts des actifs correspondants.

Par suite de l'arrangement, une nouvelle période de mesure a commencé le 7 juillet 2006. En date du 7 juillet 2006, nous avons augmenté notre taux d'actualisation présumé pour les obligations, le faisant passer de 5,25 % à 5,60 %.

En date du 31 décembre 2006, nous avons réduit notre taux d'actualisation présumé pour les obligations, le faisant passer de 5,60 % à 5,30 %.

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite que nous offrons aux employés admissibles prenant leur retraite comprennent une assurance soins de santé, une assurance vie et certains autres avantages. Nous ne gardons pas de fonds en fiducie pour capitaliser les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Nous versons plutôt les prestations directement à la société de gestion du régime ou à l'employé retraité.

En janvier 2006, nous avons apporté à certains des régimes d'avantages complémentaires de retraite des modifications qui limiteront les prestations futures des retraités. Ces modifications ont donné lieu à une diminution de 44,9 M\$ des coûts des services passés, qui est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des employés.

7 ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (suite)

En raison de la nouvelle période de mesure, en date du 7 juillet 2006, nous avons augmenté notre taux d'actualisation présumé pour les obligations, le faisant passer de 5,25 % à 5,60 %. En date du 31 décembre 2006, nous avons réduit notre taux d'actualisation présumé pour les obligations, le faisant passer de 5,60 % à 5,30 %.

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau qui suit résume la variation des obligations au titre des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite ainsi que des actifs des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre. En date du 7 juillet 2006 et par suite de l'arrangement, nous avons créé un nouveau RRPD pour environ 900 employés ayant été mutés de Bell Canada. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime relatifs aux services passés gagnés dans le cadre de la participation au régime de retraite de Bell Canada sont incluses dans le tableau ci-après. Les valeurs de transfert des actifs ont été calculées selon les modalités de l'arrangement, mais le transfert des actifs n'a pas encore été approuvé par les autorités de réglementation. De plus, les obligations au titre des prestations constituées et les actifs des régimes présentés en date du 31 décembre 2006 comprennent la consolidation de deux RRPD parrainés par Télébec et NorthernTel.

<i>(en millions de dollars)</i>	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des régimes :				
Obligation au titre des prestations constituées au début	2 374,3	1 794,1	224,7	184,6
Augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées découlant de l'arrangement	437,6	—	38,5	—
Cotisations salariales au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,0	4,0	—	—
Transferts provenant des RRCD	—	220,9	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	53,8	30,4	2,7	5,2
Intérêt sur l'obligation	138,6	110,1	10,5	11,5
Coûts des services passés liés aux modifications de régimes	—	—	(44,9)	(14,2)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	53,3	320,5	(2,8)	42,9
Coûts spéciaux au titre des cessations d'emploi	2,4	—	—	—
Prestations versées à partir des régimes	(113,9)	(105,7)	(6,4)	(5,3)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	2 950,1	2 374,3	222,3	224,7
Actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes au début	1 864,6	1 355,9	—	—
Augmentation de la juste valeur des actifs des régimes découlant de l'arrangement	321,8	—	—	—
Rendement réel des actifs des régimes, avant l'incidence des gains (pertes) de change	242,1	252,3	—	—
Gains (pertes) de change	25,8	(30,1)	—	—
Prestations versées à partir des régimes	(113,9)	(105,7)	(6,4)	(5,3)
Cotisations salariales au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,0	4,0	—	—
Transferts provenant des RRCD	—	220,9	—	—
Cotisations patronales en espèces aux régimes	105,1	167,3	6,4	5,3
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	2 449,5	1 864,6	—	—
Déficit des régimes à la fin	(500,6)	(509,7)	(222,3)	(224,7)
Pertes actuarielles non amorties	640,2	707,3	52,8	56,9
Coûts des services passés non amortis	63,8	69,3	(53,1)	(14,2)
Actif (obligation) transitoire non amorti(e)	(3,8)	—	1,3	—
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin	199,6	266,9	(221,3)	(182,0)

7 ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (suite)

Le tableau ci-dessous présente le total des différents RRPD qui se retrouvent en déficit puisque leurs obligations au titre des prestations constituées excèdent la juste valeur des actifs des régimes.

<i>(en millions de dollars)</i>	2006
Total de l'obligation au titre des prestations constituées des différents régimes	2 563,9
Total de la juste valeur des actifs des différents régimes	2 060,0

Composantes du coût net des régimes d'avantages sociaux

Le tableau suivant présente les composantes du coût net des régimes d'avantages sociaux :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	53,8	30,4	2,7	5,2
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	138,6	110,1	10,5	11,5
Gain réel sur les actifs des régimes	(267,9)	(222,2)	—	—
(Gains actuariels) pertes actuarielles	53,3	320,5	(2,8)	42,9
Coûts spéciaux au titre des cessations d'emploi	2,4	—	—	—
Coûts des services passés liés aux modifications de régimes	—	—	(44,9)	(14,2)
Composantes du coût des avantages sociaux futurs				
avant prise en compte de la nature à long terme du coût	(19,8)	238,8	(34,5)	45,4
Excédent du rendement réel par rapport au rendement prévu	117,7	119,8	—	—
Report des montants réalisés au cours de l'exercice :				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les obligations au titre des prestations constituées	(53,3)	(320,5)	2,8	(42,9)
Coûts des services passés liés aux modifications de régimes	—	—	44,9	14,2
Amortissement des montants reportés :				
Coûts des services passés	5,5	5,5	(5,9)	—
Pertes actuarielles nettes	34,2	29,5	3,2	0,3
Actif transitoire	(0,3)	—	0,1	—
Rajustements visant à tenir compte de la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	103,8	(165,7)	45,1	(28,4)
Coût net des régimes d'avantages sociaux	84,0	73,1	10,6	17,0

Hypothèses

L'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et du coût net annuel des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite nécessite des calculs actuariels. Nous posons plusieurs hypothèses qui servent aux calculs actuariels. Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2006	2005
Taux d'actualisation	5,30 %	5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,50	7,50
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant		
pour les cinq premières années	8,00	8,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant par la suite	4,50 %	4,50 %

7 ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (suite)

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant du coût net des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les RRPD et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont sensibles aux hypothèses que nous posons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le montant annuel du coût net des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation, du taux de rendement prévu des actifs des régimes et du taux de croissance des salaires. Le tableau montre aussi la sensibilité d'une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance hypothétique du coût des soins de santé par participant.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Hypothèse	Variation du taux	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
			Obligation	Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	5,30 %	+/- 0,25 %	104,0	1,0	8,0	—
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,50	+/- 0,25	—	6,0	—	—
Taux de croissance des salaires	3,00	+/- 0,25	19,0	2,0	—	—
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant	4,50 – 8,00 %	+ 1,00 - 1,00 %	— —	— —	27,0 (23,0)	1,0 (1,0)

L'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation sur le coût net annuel des régimes d'avantages sociaux comprend l'incidence sur les composantes intérêts débiteurs et coût des services rendus au cours de l'exercice du coût de retraite. En outre, le montant de l'amortissement des pertes actuarielles nettes changerait également, mais d'une façon différente selon que la variation de 0,25 point de pourcentage consiste en une augmentation ou en une diminution du taux d'actualisation, sans répercussion sur d'autres variations présumées du taux d'actualisation. À titre d'indication, le montant de l'amortissement des pertes actuarielles nettes augmenterait d'environ 7,0 M\$ si le taux d'actualisation passait à 5,05 %, après une diminution de 0,25 point de pourcentage.

Placement des actifs des RRPD

Notre stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds tout en maximisant le rendement à l'intérieur des balises que nous avons établies. Le portefeuille est constitué selon la politique de répartition des actifs suivante aux 31 décembre :

Catégorie d'actifs	Pondération cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		2006	2005
Obligations/titres à revenu fixe canadiens	40 %	39 %	40 %
Titres de participation canadiens	25	24	26
Titres de participation étrangers	35	37	34
Total	100 %	100 %	100 %

La politique de répartition des actifs tient compte de nombreux facteurs, notamment la tolérance à la fluctuation des valeurs de marché, la diversification du portefeuille et le taux de rendement ciblé à long terme des actifs. Le risque de taux de change est inhérent à la politique de répartition des actifs, et les fluctuations du change peuvent avoir une forte incidence sur le rendement en dollars canadiens du portefeuille, surtout sur de courtes périodes (p. ex. de 1 an à 5 ans).

Depuis les dix dernières années, le taux de rendement moyen pondéré de nos RRPD s'est établi à 8,4 % par année.

7 ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (suite)

Nos portefeuilles ne peuvent être directement constitués de parts du Fonds ni d'instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. Par contre, nos portefeuilles sont constitués de parts dans des fonds indiciaires qui peuvent détenir des parts du Fonds ou des instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. étant donné que ces titres sont inclus dans les indices.

La valeur totale de nos titres et de ceux de nos émetteurs liés détenus directement ou indirectement dans nos portefeuilles aux 31 décembre s'établissait comme suit :

Aux 31 décembre <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2006		2005	
	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes
Actifs des régimes détenus				
Actions ordinaires de BCE Inc.	18,3	0,80 %	3,9	0,20 %
Débitures de BCE Inc. et de Bell Canada	9,2	0,40	10,6	0,60
Titres du Fonds et de Bell Aliant, s.e.c. (Aliant en 2005), détenus indirectement	1,5	—	1,1	—
	29,0	1,20 %	15,6	0,80 %

Cotisations aux régimes de retraite

Nous sommes responsables de la capitalisation adéquate de nos RRPD. Les cotisations requises aux termes des régimes enregistrés sont versées dans un fonds en fiducie qui sert à payer les prestations en vertu des régimes. Ces cotisations sont déterminées d'après les évaluations actuarielles et reflètent les hypothèses actuarielles à l'égard des rendements futurs des placements, des projections salariales et des prestations au titre des services futurs. Nous capitalisons les RRPD enregistrés au moyen de cotisations égales ou supérieures à celles qui sont indiquées dans les règles et règlements de capitalisation régissant ces régimes.

Les RRPD et les RRCD pour les dirigeants et les régimes d'avantages complémentaires de retraite ne sont pas des régimes de retraite enregistrés. Nous finançons les paiements en vertu de ces régimes directement lorsque les prestations sont versées.

Nos cotisations obligatoires et volontaires aux RRPD ainsi que nos cotisations faites au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et des RRCD ont été effectuées comme suit :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	2006	2005
RRPD		
Cotisations obligatoires	105,1	124,7
Cotisation volontaire supplémentaire	—	42,6
Cotisations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite	6,4	5,3
Capitalisation des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite	111,5	172,6
Cotisations aux RRCD	6,5	7,3
Cotisations totales	118,0	179,9

8 ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Licences de spectre	1,0	3,7
Licences de câblodistribution	15,7	—
	16,7	3,7

Par suite de l'arrangement, nous avons fait l'acquisition de licences de câblodistribution d'une valeur de 15,7 M\$ et avons cédé des licences de spectre pour un montant de 2,7 M\$.

9 ÉCART D'ACQUISITION

(en millions de dollars)

	Bell Aliant	Groupe Bell Nordiq	Autres filiales	Total
Écart d'acquisition au début	61,2	—	—	61,2
Acquisitions :				
DownEast	0,1	—	—	0,1
Innuvations Partnership Assets	0,5	—	—	0,5
Écart d'acquisition au 31 décembre 2005	61,8	—	—	61,8
Acquisitions (note 2) :				
Activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et Groupe Bell Nordiq	4 563,9	837,2	—	5 401,1
Atlantic Mobility Products Limited	—	—	11,2	11,2
Autres	—	0,8	—	0,8
	4 563,9	838,0	11,2	5 413,1
Cessions (note 2) :				
DownEast	(28,7)	—	—	(28,7)
Écart d'acquisition au 31 décembre 2006	4 597,0	838,0	11,2	5 446,2

10 AVANCES BANCAIRES

Nous avons accès aux facilités de crédit d'exploitation suivantes :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Lignes de crédit engagées :		
Facilités d'exploitation renouvelables	550,0	350,0
Facilité de lettre de crédit réservée	137,7	127,9
Lignes de crédit d'exploitation non engagées :		
Facilités d'exploitation remboursables à vue	44,3	210,0
Total des facilités de crédit d'exploitation	732,0	687,9

10 AVANCES BANCAIRES (suite)

La situation de nos facilités de crédit d'exploitation est la suivante :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Lettres de crédit et de garantie émises :		
Lettres de crédit	115,2	98,3
Lettres de garantie	2,0	2,0
	117,2	100,3
Avances bancaires prélevées :		
Lignes de crédit non engagées	7,7	10,2
Autres	0,8	1,0
	8,5	11,2
Lignes de crédit disponibles non utilisées	606,3	576,4
Total des facilités de crédit d'exploitation	732,0	687,9

11 FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

En 2004, nous avons restructuré nos activités en réduisant notre effectif dans certains secteurs et avons proposé un programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA) volontaire à tous les employés admissibles, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge aux résultats avant impôts de 72,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

En 2006, nous avons entrepris la restructuration prévue de nos activités en vue d'améliorer la productivité et nous avons engagé d'autres frais de restructuration. Ces activités ont entraîné l'imputation d'une charge aux résultats de 13,2 M\$, dont la majeure partie se rapporte aux indemnités de départ et aux avantages connexes.

Au 31 décembre 2006, les crédettes et charges à payer comprenaient un solde des frais de restructuration et autres frais de 4,0 M\$ (12,5 M\$ en 2005). De cette somme, une tranche approximative de 1,1 M\$ représente le montant à payer aux participants au PERA volontaire de 2004 qui ont choisi de différer une partie de leur paiement jusqu'à leur départ à la retraite. Les paiements en espèces associés au PERA seront imputés à ce solde. La tranche restante du solde des frais de restructuration et autres frais se rapporte aux opérations de 2006.

12 DETTE À LONG TERME

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Taux d'intérêt	Échéance	2006	2005
Effets				
Télécommunications Aliant inc.	de 4,52 % à 6,80 %	2007-2012	100,0	500,0
Bell Aliant, s.e.c.	de 4,72 % à 5,41 %	2011-2016	1 250,0	—
			1 350,0	500,0
Obligations				
Maritime Tel & Tel	10,45 %	2013	—	50,0
Island Telecom	de 8,76 % à 11,15 %	2009-2019	—	20,0
NewTel Communications	de 10,75 % à 11,40 %	2010-2014	—	115,0
			—	185,0
Débetures				
Maritime Tel & Tel	de 8,30 % à 9,70 %	2019-2025	—	160,0
NBTel	11,13 %	2013	—	40,0
Télébec	de 5,34 % à 5,85 %	2008-2020	150,0	—
NorthernTel	de 6,00 % à 11,00 %	2009-2020	48,8	—
			198,8	200,0
Total – effets, obligations et débetures			1 548,8	885,0
À terme non renouvelable				
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	variable	2009	1 234,7	—
	de 2,68 % à 10,05 %	dates diverses jusqu'en 2010	15,6	14,0
Effet à payer	6,70 %	2009	4,2	5,5
Emprunt hypothécaire – Télébec	12,50 %	2011	3,3	—
Autres		2009	4,6	—
Total de la dette à long terme			2 811,2	904,5
Moins : tranche à court terme			109,2	6,6
			2 702,0	897,9

Les taux d'intérêt de la dette à long terme non renouvelable sont fonction du type d'emprunt choisi et de notre cote de crédit. Les emprunts à taux préférentiel portent intérêt au taux préférentiel annuel, tandis que les acceptations bancaires canadiennes, les emprunts LIBOR américains, les lettres de crédit et les lettres de garantie portent intérêt au taux de base majoré de 0,50 % par an. Ces taux peuvent varier en fonction de la notation de notre dette à long terme.

Les facilités de crédit à long terme impayées au 31 décembre 2005 ont été renégociées, et de nouvelles facilités de crédit ont été établies au 7 juillet 2006 afin de satisfaire aux exigences de financement de l'arrangement, de refinancer la dette à long terme actuelle et de répondre aux besoins généraux en matière de fonds de roulement.

Le tableau suivant expose les grandes lignes des composantes et des durées des facilités de crédit :

(en millions de dollars)	Montant disponible au 7 juillet 2006	Durée
Facilité de crédit		
À terme non renouvelable	1 250,0	3 ans
Caisse de retraite non renouvelable	450,0	5 ans
Obligation-relais non renouvelable	1 250,0	18 mois
	2 950,0	

12 DETTE À LONG TERME (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, nous avons utilisé nos facilités de crédit de la façon suivante :

- Nous avons racheté, avant leur échéance, des effets de Télécommunications Aliant inc. pour un montant en capital total de 400,0 M\$. Des primes de remboursement anticipé totalisant 25,8 M\$ ont été comptabilisées dans les autres charges par suite de ce rachat anticipé;
- Nous avons racheté, avant leur échéance, des obligations hypothécaires de premier rang de Maritime Tel & Tel, d'Island Telecom et de Newtel Communications pour un montant en capital total de 185,0 M\$. Des primes de remboursement anticipé totalisant 45,8 M\$ ont été comptabilisées dans les autres charges par suite de ce rachat anticipé;
- Nous avons racheté, avant leur échéance, des débentures de Maritime Tel & Tel et de NBTEL pour un montant en capital total de 200,0 M\$. Des primes de remboursement anticipé totalisant 76,2 M\$ ont été comptabilisées dans les autres charges par suite de ce rachat anticipé;
- Nous avons prélevé un montant de 591,6 M\$ d'une facilité de crédit-relais non renouvelable qui a servi à racheter les obligations hypothécaires de premier rang et les actions privilégiées avant l'arrangement. Ce montant a été entièrement remboursé par la suite;
- Nous avons prélevé un montant de 1 250,0 M\$ de la facilité d'obligation-relais non renouvelable, que nous avons par la suite entièrement remboursé. Par conséquent, cette facilité a été annulée et n'est plus requise ni disponible;
- Nous avons prélevé un montant de 1 234,7 M\$ de la facilité à terme non renouvelable au moyen d'acceptations bancaires, qui portent actuellement intérêt à 4,33 %;
- Nous avons émis des effets à moyen terme non garantis d'une valeur de 750,0 M\$, lesquels portent intérêt à 4,72 % par année et arriveront à échéance en septembre 2011;
- Nous avons émis des effets à moyen terme non garantis d'une valeur de 500,0 M\$, lesquels portent intérêt à 5,41 % par année et arriveront à échéance en septembre 2016.

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 18,7 M\$ ont été engagés et comptabilisés au titre des charges reportées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, en plus de recourir à nos facilités de crédit, nous avons :

- comptabilisé une obligation à long terme de 5,4 M\$ pour l'acquisition de licences d'utilisation de logiciels, laquelle ne porte pas intérêt et est payable jusqu'en 2008, à mesure que les étapes clés du contrat sont franchies;
- engagé plusieurs obligations en vertu de contrats de location-acquisition de matériel de télécommunications et d'autre matériel, pour un montant total de 5,8 M\$, portant intérêt à des taux variant entre 4,63 % et 5,68 %;
- comptabilisé la dette à long terme et les contrats de location-acquisition supplémentaires de Télébec et de NorthernTel, chiffrés à 203,7 M\$, par suite de l'arrangement;
- remboursé à leur échéance les montants en capital relatifs aux obligations découlant de contrats de location-acquisition, à un effet à payer, à un emprunt hypothécaire et à une autre dette à long terme, pour un total de 7,9 M\$.

Les effets sont tous émis en série et certaines séries sont rachetables à notre gré avant l'échéance, aux prix, dates et conditions précisés pour chaque série. Les effets sont émis en vertu d'une déclaration de fiducie et ne sont pas garantis.

Les débentures de Télébec sont garanties par une hypothèque sur un immeuble situé à Val-d'Or et par des dépendances sur cet immeuble. Les débentures et l'emprunt à terme non renouvelable de NorthernTel ne sont pas garantis.

12 DETTE À LONG TERME (suite)

Le montant global des paiements que nous serons tenus d'effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices pour respecter les remboursements de capital et les échéances de notre dette à long terme ainsi que des paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2007	2008	2009	2010	2011	Par la suite
Dette à long terme	103,8	54,9	1 243,5	3,4	754,4	635,6
Contrats de location-acquisition	5,4	4,2	3,0	2,4	0,6	—
	109,2	59,1	1 246,5	5,8	755,0	635,6

Après la clôture de l'exercice, les effets de Télécommunications Aliant inc. de 100,0 M\$ ont été remboursés à l'échéance; par conséquent, ils ont été classés à titre de tranche à court terme de la dette à long terme.

13 PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Bell Aliant, s.e.c.	1 825,6	—
Bell Nordiq	92,3	—
SalesBridge Canada Corp.	1,2	1,7
Atlantic Mobility Products Limited <i>(note 2)</i>	—	3,9
	1 919,1	5,6

Les distributions versées par les filiales aux actionnaires sans contrôle s'établissaient comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Bell Aliant, s.e.c.	78,3	—
Bell Nordiq	19,6	—
	97,9	—

14 CAPITAL DES ASSOCIÉS

Autorisé

Un nombre illimité autorisé de chacune des trois catégories de parts suivantes :

- parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- parts de société en commandite de catégorie 2;
- parts de commandité.

Les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 détenues par BCE et Bell Canada sont censées être, autant que possible, l'équivalent économique de parts du Fonds. Les deux catégories de parts de société en commandite sont assorties de droits de vote, et les porteurs ont droit à une quote-part égale de toutes les distributions de la société, que ce soit le bénéfice net (la perte nette), le bénéfice (la perte) imposable, le montant net des gains en capital réalisés ou d'autres montants, tout cela à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient le droit de recevoir des distributions par part de la société, lesquelles sont égales, autant que possible, aux distributions par part versées par le Fonds aux porteurs de parts du Fonds. Les porteurs des deux catégories de parts de société en commandite ont également droit à une quote-part égale de l'actif net de la société en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci, à la condition que, aussi

14 CAPITAL DES ASSOCIÉS *(suite)*

longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient droit à une part de liquidation par part, équivalente à une part du Fonds. Sauf indication contraire dans le contrat de société, les deux catégories de parts de société en commandite sont de rang égal et proportionnel entre elles sans préférence ou priorité. Les deux catégories de parts de société en commandite sont cessibles, sous réserve de certaines restrictions. Par ailleurs, chaque part de société en commandite échangeable de catégorie 1 peut être échangée contre une part du Fonds, à raison de une pour une.

La catégorie des parts de commandité donne droit, en priorité sur les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et les parts de société en commandite de catégorie 2, à une distribution de 0,001 % de l'encaisse distribuable pour toute période de distribution et à 0,001 % de l'actif net de la société en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci.

Émis et en circulation

<i>Aux 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2006		2005	
	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre d'actions	Capital déclaré
Actions privilégiées de série 2	—	—	7 000 000	172,2
Actions ordinaires	—	—	127 137 554	1 003,8
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1	28 168 803	1 017,1	—	—
Parts de société en commandite de catégorie 2	124 121 177	991,8	—	—
Parts de commandité	54 000	—	—	—
		2 008,9		1 176,0

Actions privilégiées

Le 30 juin 2006, Aliant a racheté la totalité des 7 000 000 d'actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif émises et en circulation, série 2, à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un coût total de rachat de 175,0 M\$. L'excédent du coût de rachat des actions sur la valeur du capital-actions déclaré, soit un montant de 2,8 M\$, a été imputé aux bénéfices non répartis.

Actions ordinaires

Le 7 juillet 2006, les actionnaires ont reçu, pour les actions ordinaires d'Aliant qu'ils détenaient, une part du Fonds ou une part de société en commandite échangeable de catégorie 1, ou une combinaison des deux. Les actions ordinaires d'Aliant détenues par des actionnaires qui se sont prévalus de leur droit à la dissidence quant à l'arrangement ont été rachetées et annulées à la date de prise d'effet.

Le tableau suivant détaille la variation des actions ordinaires et des parts émises et en circulation :

<i>Aux 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2006		2005	
	Nombre d'actions	Capital déclaré	Nombre d'actions	Capital déclaré
Actions ordinaires au début	127 137 554	1 003,8	132 744 009	1 044,8
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(562 216)	(4,5)	(5 797 715)	(46,1)
Rajustement relatif aux fractions d'actions	(13 410)	—	—	—
Actions émises :				
Réinvestissement de dividendes	128 138	4,2	163 360	4,6
Régime d'options sur actions	471 684	13,7	27 900	0,5
Conversion en fiducie	(124 121 176)	(991,8)	—	—
Actions ordinaires converties en parts de société en commandite échangeables	(3 025 116)	(25,3)	—	—
Actions ordinaires rachetées auprès d'actionnaires dissidents	(15 458)	(0,1)	—	—
Actions ordinaires à la fin	—	—	127 137 554	1 003,8

14 CAPITAL DES ASSOCIÉS (suite)

Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation

Le 3 mai 2006, nous avons entrepris une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (offre publique de rachat) qui nous a permis de racheter progressivement, à la Bourse de Toronto, jusqu'à 3 000 000 d'actions ordinaires d'Aliant en circulation en espèces et au cours du marché. Les rachats d'actions ordinaires pouvaient être effectués jusqu'au 28 juin 2006, et la date d'échéance de l'offre publique de rachat était le 7 juillet 2006. En 2005, nous avons acheté des actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat semblable qui a pris fin le 3 février 2006. Bell Canada, notre actionnaire majoritaire, a vendu des actions ordinaires au prorata dans le cadre de cette offre publique de rachat. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, nous avons racheté aux fins d'annulation 562 216 actions ordinaires (5 797 715 actions ordinaires en 2005) pour un prix total de 19,8 M\$ (161,5 M\$ en 2005), ce qui a réduit le capital-actions de 4,5 M\$ (46,1 M\$ en 2005) et les bénéfices non répartis de 15,3 M\$ (115,4 M\$ en 2005).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, nous n'avons acheté aucune action de Bell Canada. Les rachats d'actions ordinaires au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 comprenaient 2 988 215 actions ordinaires achetées de Bell Canada au cours du marché pour un prix total de 83,1 M\$.

Rajustement relatif aux fractions d'actions

Un rajustement de 13 410 actions a été apporté au registre des actions ordinaires relativement aux fractions d'actions qui n'ont pas été émises au moment de la conversion des actions de nos sociétés parties au regroupement avec Aliant.

Réinvestissements de dividendes

En vertu des dispositions de notre régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires ordinaires, les actionnaires peuvent acquérir des actions ordinaires d'Aliant supplémentaires plutôt que de recevoir des dividendes en espèces de la société. Pour la période terminée le 7 juillet 2006, nous avons émis des actions ordinaires d'Aliant au lieu de verser des dividendes en espèces d'un montant de 4,2 M\$ (4,6 M\$ au 31 décembre 2005). Le régime a été abandonné au lendemain du 7 juillet 2006, et un régime de réinvestissement de distributions et d'achat de parts de fiducie facultatif pour l'essentiel identique a été mis en place par les responsables du Fonds pour les distributions en espèces. Toutes les parts du Fonds émises relativement au réinvestissement en vertu de ce régime ont été acquises au moyen d'achats sur le marché libre.

Régime d'options sur actions

Avant le 5 juillet 2006, nous avons un régime d'options sur actions pour les dirigeants et pour certains cadres supérieurs. En vertu de ce régime d'options sur actions, nous pouvions attribuer aux participants des options visant jusqu'à 6 777 363 actions ordinaires d'Aliant, dont 2 892 493 options pour le même nombre d'actions ordinaires d'Aliant étaient en circulation au 31 décembre 2005. Le prix d'exercice de chaque option était égal au cours d'ouverture des actions ordinaires d'Aliant à la date d'attribution. Le droit d'exercer les options était acquis sur trois ans à partir de leur date d'attribution, dans une proportion égale tous les ans et expirait jusqu'à dix ans après la date d'attribution des options.

Le régime d'options sur actions a pris fin le 5 juillet 2006. Conformément aux modalités du régime d'options sur actions, les porteurs d'options pouvant être exercées et dont les droits étaient acquis pouvaient les exercer jusqu'au 4 juillet 2006. En outre, les modalités du régime d'options sur actions ont été modifiées en date du 5 juillet 2006, en vue de permettre aux porteurs d'options dont les droits n'étaient pas acquis d'exercer leurs options selon une acquisition accélérée des droits. Les porteurs d'options pouvaient également, plutôt que d'exercer celles-ci, exiger un paiement en espèces relativement à chacune des actions ordinaires sous option, soit l'excédent du prix moyen pondéré établi en fonction du volume de l'action ordinaire au cours des dix

14 CAPITAL DES ASSOCIÉS (suite)

derniers jours de négociation par rapport au prix d'exercice des options. Le 5 juillet 2006, il y avait 2 451 260 options en cours, dont 1 947 733 ont été exercées ou réglées en espèces, pour un montant de 8,1 M\$, ce qui a entraîné une diminution du surplus d'apport de 3,9 M\$ et une diminution des bénéfices non répartis de 4,2 M\$. Comme le prix d'exercice des options restantes excédait le prix du règlement en espèces, ces options ont été déclarées sans valeur et frappées d'extinction le 5 juillet 2006. Il n'y a plus d'options en cours.

Un sommaire de notre régime d'options sur actions aux 31 décembre ainsi que des variations survenues pendant les périodes terminées à ces dates est présenté ci-dessous :

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
<i>Aux 31 décembre</i>				
Options en cours au début	2 892 493	30,26	2 496 777	30,37
Attribuées	121 563	33,37	481 520	29,24
Frappées d'extinction	(595 521)	34,95	(57 904)	31,82
Exercées	(471 684)	28,99	(27 900)	19,30
Réglées en espèces	(1 946 851)	29,32	—	—
Options en cours à la fin	—	—	2 892 493	30,26
Options pouvant être exercées à la fin	—	—	2 084 481	30,35

Pendant le deuxième trimestre de 2006, 121 563 options sur actions attribuées avant le 1^{er} janvier 2003 et frappées d'extinction par erreur en 2004 et en 2005 ont été rétablies.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, une charge de rémunération de 3,0 M\$ (2,0 M\$ en 2005) liée aux options sur actions dont les droits sont acquis a été enregistrée. Par ailleurs, des frais de restructuration et autres frais de 2,0 M\$ ont été comptabilisés par suite du règlement en espèces.

Actions ordinaires rachetées auprès d'actionnaires dissidents

En vertu de l'arrangement, tout actionnaire pouvait se prévaloir de son droit à la dissidence et recevoir la juste valeur de ses actions ordinaires d'Aliant, soit le cours moyen pondéré pour la période de dix jours prenant fin à la fermeture des bureaux le 16 mai 2006, dernier jour ouvrable avant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Aliant qui a eu lieu le 17 mai 2006. De ce fait, nous avons racheté aux fins d'annulation un total de 15 458 actions au prix de 0,6 M\$, ce qui a réduit le capital-actions de 0,1 M\$ et les bénéfices non répartis de 0,5 M\$.

Conversion en fiducie et conversion d'actions ordinaires en parts de société en commandite échangeables

Par suite de l'arrangement, le Fonds a fait l'acquisition des actions ordinaires d'Aliant détenues par le public ainsi que d'un certain nombre d'actions ordinaires d'Aliant détenues par BCE en échange de une part du Fonds nouvellement émise pour chaque action d'Aliant détenue. Le Fonds a échangé indirectement les actions ordinaires d'Aliant contre 124 121 176 parts de société en commandite de catégorie 2. Par ailleurs, le reste des actions ordinaires d'Aliant détenues par BCE nous ont été transférées en échange de 3 025 116 parts de société en commandite échangeables de catégorie 1, à raison de une pour une.

Nous avons ensuite transféré toutes les actions ordinaires d'Aliant à 6591710 Canada Inc. en échange d'une créance, d'actions privilégiées et d'actions ordinaires. Les actions ordinaires d'Aliant ont par la suite été annulées lorsque Aliant et 6591710 Canada Inc. ont fusionné pour former Bell Aliant Communications régionales inc., commandité de Bell Aliant, s.e.c.

14 CAPITAL DES ASSOCIÉS (suite)

Parts de société en commandite

Au 31 décembre 2006

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Nombre de parts	Capital déclaré
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises :		
Acquisitions d'entreprises <small>(note 2)</small>	25 143 687	991,8
Actions ordinaires converties	3 025 116	25,3
	28 168 803	1 017,1
Parts de société en commandite de catégorie 2 émises :		
Émises à la formation de la société	1	—
Conversion en fiducie	124 121 176	991,8
	124 121 177	991,8

Autres régimes de rémunération à base de parts

Régime d'unités d'actions axées sur le rendement et régime d'unités d'actions axées sur le rendement personnel
 Nous avons un régime d'unités d'actions axées sur le rendement et un régime d'unités d'actions axées sur le rendement personnel à l'intention de certains dirigeants et cadres supérieurs pour aligner davantage leur rémunération incitative à long terme sur le total du rendement obtenu par les actionnaires. Le régime d'unités d'actions axées sur le rendement personnel est semblable au régime d'unités d'actions axées sur le rendement, sauf pour ce qui est des critères de rendement établis pour l'acquisition de droits sur les unités d'actions attribuées qui, pour le régime d'unités d'actions axées sur le rendement personnel, reposent sur l'atteinte d'objectifs personnels appuyant la réalisation des principaux objectifs de l'entreprise plutôt que sur le rendement global de la société. Les unités d'actions attribuées font l'objet de droits d'acquisition assortis de conditions de temps, soit trois ans, et de rendement. Une fois les droits acquis, chaque unité d'action est échangeable contre une action ordinaire d'Aliant acquise sur le marché libre ou un paiement en espèces égal à la juste valeur de marché de ces actions ordinaires, sous réserve d'un rajustement dépendant de l'atteinte de certains critères de rendement. Ces critères ont trait au rendement total obtenu par les actionnaires (plus-value de l'action plus dividendes) comparé au rendement total pour les actionnaires de groupes de sociétés comparables. Les bénéficiaires avaient également le droit de recevoir des unités d'actions additionnelles fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires d'Aliant.

Étant donné que l'arrangement a profondément changé notre stratégie et nos activités, les mesures de rendement relatives au régime d'unités d'actions axées sur le rendement personnel ne sont désormais plus appropriées. Les unités d'actions axées sur le rendement personnel attribuées et en circulation ont donc toutes été réglées en espèces le 5 juillet 2006, au prorata du nombre de mois de l'exercice visé terminés avant l'arrangement, pour un prix total de 3,7 M\$. Les unités d'actions axées sur le rendement attribuées en 2005 étaient assorties de mesures du rendement liées à la maximisation et au maintien de la valeur actionnariale, objectifs qui demeurent pertinents après l'arrangement. Par conséquent, ces attributions sont maintenues et les droits qui y sont rattachés continuent d'être acquis sur la période en question, soit jusqu'en novembre 2007. Les modalités de cette attribution d'unités d'actions axées sur le rendement demeurent en vigueur, à l'exception de ce qui suit :

- les unités seront créditées aux comptes des participants sur une base mensuelle pour concorder avec les distributions du Fonds, plutôt que sur une base trimestrielle en concordance avec le versement des dividendes d'Aliant;
- les titres seront des parts du Fonds plutôt que des actions ordinaires d'Aliant.

14 CAPITAL DES ASSOCIÉS *(suite)*

Un sommaire de nos régimes d'unités d'actions axées sur le rendement et d'unités d'actions axées sur le rendement personnel aux 31 décembre ainsi que des variations survenues pendant les exercices terminés à ces dates est présenté ci-dessous :

Aux 31 décembre

(nombre d'unités d'actions)

	2006	2005
Unités d'actions en circulation au début	173 750	109 322
Attribuées	12 165	144 889
Frappées d'extinction	—	(16 463)
Exercées	—	(63 998)
Réglées en espèces	(161 371)	—
Unités d'actions en circulation à la fin	24 544	173 750

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, une charge de rémunération de 2,0 M\$ (2,1 M\$ en 2005), liée aux unités d'actions axées sur le rendement et aux unités d'actions axées sur le rendement personnel en circulation ainsi qu'au règlement en espèces des unités d'actions axées sur le rendement personnel a été enregistrée.

Régime d'épargne-actions des employés/régime d'achat de parts

Avant le 30 juin 2006, nous avions un régime d'épargne-actions des employés destiné à nos employés à temps plein admissibles, qui y participaient à plus de 80 %. Pour satisfaire à la demande d'achats d'actions ordinaires d'Aliant par les employés aux termes de ce régime, nous étions autorisés à émettre sur le capital autorisé jusqu'à 2 079 527 actions ordinaires d'Aliant additionnelles ou nous pouvions acheter des actions ordinaires d'Aliant sur le marché libre.

À la conclusion de l'arrangement, le régime d'épargne-actions des employés a été remplacé par deux régimes d'achat de parts ayant des modalités similaires. En vertu des modalités des nouveaux régimes, nos employés peuvent choisir chaque année d'affecter jusqu'à 10 % ou 12 % de leurs gains de base annuels à l'achat de parts du Fonds. Nous versons aussi des contributions au régime au nom des participants, selon une formule prescrite fondée sur les cotisations salariales. Selon le régime auquel participe l'employé, le prix d'achat des parts du Fonds correspond à la moyenne arithmétique du cours de clôture des parts du Fonds à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date de versement des distributions, inclusivement, ou au montant payé par le fiduciaire pour acheter les parts sur le marché libre. Les participants au régime achètent des parts additionnelles du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces.

En vertu des dispositions de notre régime d'épargne-actions des employés et des régimes d'achat de parts subséquents, des dividendes ou des distributions sont automatiquement réinvestis dans des actions ordinaires d'Aliant ou des parts du Fonds additionnelles. Aux fins de ces régimes, nous avons émis des actions ordinaires ou des parts du Fonds plutôt que de verser des dividendes ou des distributions en espèces au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, pour un montant de 6,6 M\$ (3,3 M\$ en 2005). Les parts du Fonds et les actions ordinaires d'Aliant sont achetées sur le marché libre pour les participants de ces régimes.

Au total, 980 737 actions ordinaires d'Aliant et parts du Fonds ont été achetées sur le marché libre pour les employés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (1 310 700 en 2005).

La charge de rémunération liée au régime d'épargne-actions des employés a été de 7,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (7,5 M\$ en 2005).

14 CAPITAL DES ASSOCIÉS (suite)

Régime de parts différées

Nous achevons actuellement la mise au point des modalités d'un régime de parts différées destiné à certains dirigeants et cadres supérieurs afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec le rendement total pour les porteurs de parts. Les grandes lignes de ce nouveau régime ont été approuvées par le conseil des fiduciaires du Fonds et ont été présentées aux dirigeants. Le libellé du régime devrait être achevé au début de 2007, alors qu'une première attribution sera effectuée pour la période d'activité de 2006 à 2008.

Aux termes de ce régime de parts différées, nous pourrions attribuer à des membres admissibles du régime le nombre de parts différées que nous déterminons à titre de prime ou relativement aux services fournis par le membre pendant l'année de l'attribution, et ce, au moment où nous le jugeons opportun. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux membres à cette date seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée dont les droits sont acquis avait été convertie en part. Le membre du régime peut détenir les parts différées dans un compte jusqu'à la fin de la deuxième année suivant la cessation d'emploi ou le départ à la retraite.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, une charge de rémunération de 2,8 M\$ (néant en 2005) a été comptabilisée relativement aux parts différées qui seront attribuées.

15 RÉSULTAT PAR PART/PAR ACTION ORDINAIRE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2006	2005
Bénéfice net tiré des activités poursuivies	2 902,7	198,5
Dividendes sur actions privilégiées	(4,8)	(9,5)
Bénéfice net attribuable aux parts/aux actions ordinaires tiré des activités poursuivies	2 897,9	189,0
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités abandonnées	(0,7)	0,9
Bénéfice net attribuable aux parts/aux actions ordinaires	2,897,2	189,9
Résultat de base et dilué :		
Nombre moyen pondéré de parts/d'actions ordinaires en circulation	138 820 594	130 047 828
Résultat de base et dilué lié aux activités poursuivies	20,88	1,45
Résultat de base et dilué lié aux activités abandonnées	(0,01)	0,01
Bénéfice de base et dilué par part/par action ordinaire	20,87	1,46

Les actions ordinaires pouvant être émises en vertu de notre régime d'options sur actions et ayant un prix d'exercice inférieur au cours moyen de 2005 n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice dilué par action ordinaire. Comme il a été décrit à la note 14, le régime d'options sur actions a pris fin le 5 juillet 2006.

16 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Aux fins de la présentation de l'information financière, les résultats d'exploitation de SalesBridge Canada Corp. (SalesBridge), filiale dans laquelle nous détenons une participation indirecte de 51 %, ont été présentés à titre d'activités abandonnées. SalesBridge est économiquement dépendante d'un unique contrat, qui a été résilié en date du 30 septembre 2006. De ce fait, l'intention des actionnaires est de liquider la société. Par conséquent, les états financiers des périodes antérieures, y compris l'information sectorielle, comme il est indiqué à la note 17, ont été retraités en vue de refléter ce changement.

Les états des résultats condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Produits d'exploitation	11,3	15,7
Charges	13,1	13,4
Charge (économie) d'impôts	(0,6)	0,8
Part des actionnaires sans contrôle	(0,5)	0,6
Bénéfice net (perte nette) découlant des activités abandonnées	(0,7)	0,9

17 INFORMATION SECTORIELLE

Nos secteurs isolables sont organisés de manière à refléter la façon dont nous gérons notre entreprise et classons nos activités à des fins de planification et de mesure de la performance. Nous exerçons nos activités dans les secteurs isolables suivants :

Bell Aliant – ce secteur d'exploitation fournit une vaste gamme de services de technologies de l'information et des communications à la clientèle résidentielle et d'affaires dans les provinces de l'Atlantique, en Ontario et au Québec, incluant des services téléphoniques locaux et interurbains, des services d'accès Internet, des services de télédiffusion, des services de technologies de l'information et d'autres produits et services. Les services de technologies de l'information comprennent les services d'intégration de systèmes, de conception d'applications, d'installation de réseaux locaux, de gestion de réseau étendu, d'exploitation de centres de données, de matériel informatique et de progiciels ainsi que des services de planification des technologies de l'information.

Autres filiales – ce secteur d'exploitation fournit des services de télécommunications complémentaires en gestion des connaissances, offerts par l'intermédiaire de notre filiale en propriété exclusive Innovatia Inc., des services de publicité et de distribution d'annuaires téléphoniques, exploités par notre coentreprise Aliant Directory Services, détenue à 87,1 %, et la distribution de gros de combinés sans fil, d'accessoires et autres produits de télécommunications, par l'intermédiaire de notre participation de 100,0 % (45,04 % en 2005) dans Atlantic Mobility Products.

Groupe Bell Nordiq – ce secteur d'exploitation offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, de données, d'accès Internet, de câblodistribution et d'autres services à la clientèle résidentielle et d'affaires du nord de l'Ontario et du Québec, et représente les activités de Télébec et de NorthernTel, qui sont détenues à 63,3 % par Groupe Bell Nordiq.

Autres et éliminations – Ce secteur d'activité comprend essentiellement les activités de Placements Bell Aliant, s.e.c. en tant que personne morale. Il n'exerce pas d'activités importantes et n'a pas de sources importantes de revenus ni d'actifs, autres que la participation qu'il possède dans ses filiales et sa coentreprise. Ces activités sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation et éliminées des données consolidées.

17 INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Nous évaluons le rendement de nos secteurs en fonction d'un certain nombre d'indicateurs financiers et non financiers, dont la croissance des produits d'exploitation.

L'information financière des secteurs isolables pour l'exercice précédent a été retraitée afin de la rendre conforme à la présentation de l'exercice considéré.

Nos activités, y compris la plupart de nos produits d'exploitation, de nos actifs et de notre écart d'acquisition, sont situées au Canada. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 1. Nous comptabilisons les ventes et les transferts intersectoriels comme s'ils se rapportaient à des tiers, c'est-à-dire comme s'ils se faisaient aux prix courants du marché.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

	Bell Aliant	Groupe Bell Nordiq	Autres filiales	Autres et éliminations	Données consolidées
Produits – clients externes	2 389,1	182,6	169,6	—	2 741,3
Produits intersectoriels	2,0	1,7	4,3	(8,0)	—
Produits d'exploitation	2 391,1	184,3	173,9	(8,0)	2 741,3
Charges d'exploitation	1 436,0	100,1	131,7	(7,6)	1 660,2
Amortissement	445,5	31,0	7,4	—	483,9
Frais de restructuration et autres frais	13,1	—	0,1	—	13,2
	496,5	53,2	34,7	(0,4)	584,0
Autres produits (charges)	2 780,5	23,4	(14,2)	(20,9)	2 768,8
Intérêts débiteurs	224,0	31,7	1,0	(148,7)	108,0
Charge (économie) d'impôts	251,6	(3,2)	(0,2)	—	248,2
Part des actionnaires sans contrôle	72,8	19,5	1,6	—	93,9
Bénéfice net tiré des activités poursuivies	2 728,6	28,6	18,1	127,4	2 902,7
Perte nette découlant des activités abandonnées	—	—	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Bénéfice net	2 728,6	28,6	17,5	127,3	2 902,0
Acquisition d'immobilisations	419,3	23,9	1,8	—	445,0
Écart d'acquisition acquis	4 563,9	838,0	11,2	—	5 413,1
Total de l'actif	11 885,7	2 032,3	87,3	(3 519,2)	10 486,1

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

	Bell Aliant	Groupe Bell Nordiq	Autres filiales	Autres et éliminations	Données consolidées
Produits – clients externes	1 919,3	—	161,7	—	2 081,0
Produits intersectoriels	1,9	—	0,4	(2,3)	—
Produits d'exploitation	1 921,2	—	162,1	(2,3)	2 081,0
Charges d'exploitation	1 175,9	—	124,6	(2,3)	1 298,2
Amortissement	384,0	—	6,8	—	390,8
	361,3	—	30,7	—	392,0
Autres produits (charges)	29,6	—	(29,6)	—	—
Intérêts débiteurs	75,8	—	0,6	—	76,4
Charge (économie) d'impôts	115,8	—	(0,7)	—	115,1
Part des actionnaires sans contrôle	—	—	2,0	—	2,0
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	199,3	—	(0,8)	—	198,5
Bénéfice net tiré des activités abandonnées	—	—	0,9	—	0,9
Bénéfice net	199,3	—	0,1	—	199,4
Acquisition d'immobilisations	358,5	—	4,7	—	363,2
Écart d'acquisition acquis	0,6	—	—	—	0,6
Total de l'actif	2 815,6	—	70,9	(19,2)	2 867,3

17 INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Produits d'exploitation provenant des clients externes, par produit et service

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Services locaux et d'accès	1 009,2	602,9
Services interurbains	350,8	238,0
Services de données	501,0	320,3
Services de technologies de l'information	278,6	250,6
Services sans fil	269,3	428,0
Ventes de produits	43,4	33,9
Ventes d'équipements terminaux	43,4	45,6
Ententes de service	22,8	—
Autres produits	53,2	—
Innovatia Inc.	27,3	25,9
Aliant Directory Services	56,3	52,3
Atlantic Mobility Products	86,0	83,5
	2 741,3	2 081,0

18 INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie, équivalents de trésorerie et effets à recevoir

Nous détenons des instruments du marché monétaire très liquides à titre d'équivalents de trésorerie à court terme. La politique que nous appliquons à l'égard de ces placements garantit un portefeuille hautement diversifié par émetteur et un risque de crédit minimal, étant donné que les placements sont effectués auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit à court terme élevées. Le risque de taux d'intérêt est limité, car tous les instruments ont une échéance de moins de 90 jours.

Débiteurs

Nos débiteurs liés aux clients nous exposent à un risque de crédit, mais la concentration de ce risque est réduite puisque nous avons une clientèle vaste et variée. Afin de diminuer les risques de crédit, nous avons recours à des procédés d'évaluation, d'approbation et de contrôle du crédit et maintenons des provisions pour les créances douteuses que nous évaluons régulièrement. Veuillez vous reporter aux notes 1 et 3 pour obtenir de plus amples détails sur la cession de créances.

Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation. Puisque nous ne négocions pas activement d'instruments dérivés, nous ne sommes pas exposés à d'importants risques de liquidité relativement à ces derniers.

Nous sommes exposés au risque de crédit si les contreparties à nos instruments financiers dérivés sont dans l'incapacité de respecter leurs obligations. Nous prévoyons qu'elles pourront respecter leurs obligations, puisque nous ne traitons qu'avec des banques à charte canadiennes et leurs filiales. Au 31 décembre 2006, le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés a été minime.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque des taux d'intérêt fixes et variables sur notre dette à long terme en cours, ou pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette existante.

18 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2005, nous avons des swaps et des swaptions de taux d'intérêt en cours d'un notionnel totalisant 0,19 G\$. Au cours de 2006, nous avons conclu un certain nombre de swaps à taux d'intérêt fixe-variable à terme comportant un notionnel totalisant 2,265 G\$ afin de couvrir le risque de taux d'intérêt découlant de la dette à long terme à taux fixe future qui devait être émise. Des swaps de taux d'intérêt comportant un notionnel totalisant 1,205 G\$ ont été réglés en espèces, comme il est mentionné ci-après. Au 31 décembre 2006, nous avons des swaps à taux d'intérêt fixe-variable à terme en cours d'un notionnel totalisant 1,25 G\$, dont les dates d'entrée en vigueur allaient du 28 février au 31 août 2007. Ces instruments sont comptabilisés comme couvertures des flux de trésorerie liées à un refinancement par emprunt futur prévu. La juste valeur au 31 décembre 2006, qui totalisait 32,3 M\$ en faveur des contreparties, n'est pas actuellement comptabilisée dans nos états financiers en raison de l'application de la comptabilité de couverture.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, des swaps de taux d'intérêt qui totalisaient 1,205 G\$ ont été réglés et comportaient les conditions suivantes :

- Le 1^{er} mars 2006 et le 19 juillet 2006, les obligations hypothécaires de premier rang de série AD d'Aliant à 10,45 % et les débetures de série AA d'Aliant à 11,125 %, respectivement, ont été rachetées avant leur échéance. Immédiatement après, des swaptions de taux d'intérêt en cours liées à des options d'achat sur ces titres de créance ont été exercées par la contrepartie. Par conséquent, nous avons conclu des contrats de swap de taux d'intérêt fixe-variable en vertu desquels nous avons convenu de payer des taux d'intérêt fixes sur les titres de créance sous-jacents et avons obtenu le taux d'intérêt variable des acceptations bancaires à trois mois sur les notionnels de 50,0 M\$ et 40,0 M\$, respectivement. À l'exercice des swaptions, nous avons comptabilisé la juste valeur des swaps au titre des passifs dérivés, et toute prime non amortie liée aux swaptions a été contrepassée. Les swaps de taux d'intérêt qui en ont découlé ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, et les charges connexes de 13,2 M\$ et de 12,4 M\$, respectivement, déduction faite des primes non amorties, ont été comptabilisées au titre de la perte liée aux instruments financiers dérivés. Des variations de la juste valeur des swaps totalisant 4,5 M\$ ont été comptabilisées dans la perte liée aux instruments financiers dérivés à compter des dates d'entrée en vigueur jusqu'en septembre 2006, où ces deux swaps ont été réglés en espèces pour 34,3 M\$.
- Lors de l'émission de la dette à long terme à taux fixe, des swaps de taux d'intérêt totalisant 1,015 G\$ ont été réglés en espèces pour 23,8 M\$. De ce montant, une tranche de 21,3 M\$ était admissible aux fins de la comptabilité de couverture et a été comptabilisée à titre de charge reportée; elle sera amortie à mesure que les paiements d'intérêt seront effectués sur la durée de la dette à long terme connexe. Le montant résiduel de 2,5 M\$ a été imputé à la perte liée aux instruments financiers dérivés.
- D'autres charges nettes imputées à la perte liée aux instruments financiers dérivés relativement au règlement de swaps comportant un notionnel de 100,0 M\$ et à l'inefficacité de la couverture ont totalisé 1,6 M\$.

Dette à long terme

Les titres d'emprunts à long terme sont normalement émis à des taux d'intérêt fixes et demeurent en cours jusqu'à échéance. Par conséquent, les risques d'illiquidité et de taux d'intérêt sont considérés comme minimes. Veuillez vous reporter à la note 12 pour obtenir de plus amples détails sur notre dette à long terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le montant auquel des parties consentantes accepteraient d'échanger un instrument financier, selon le marché actuel des instruments et aux mêmes conditions quant au risque, au capital et aux échéances restantes. Les justes valeurs sont fondées sur des estimations de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations sont grandement influencées par les hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et les autres charges qui pourraient découler de la cession de ces instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Le montant global des justes valeurs ne correspond donc pas nécessairement au montant net qui serait réalisé advenant le règlement des instruments.

18 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable de tous les instruments financiers se rapproche de la juste valeur, à l'exception des éléments suivants :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme	2 811,2	2 826,8	904,5	1 096,5
Instruments financiers dérivés sur taux d'intérêt, position nette	—	32,3	7,4	31,8

19 AUTRES (PRODUITS) CHARGES

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Gain à la cession des activités sans fil d'Aliant et de DownEast (note 2)	(1 950,3)	—
Gain de dilution	(1 000,3)	—
Primes au paiement anticipé de la dette (note 12)	147,8	—
Intérêts créditeurs	(7,6)	(8,2)
Titrisation de créances (note 3)	5,2	3,5
Autres	5,4	4,7
	(2 799,8)	—

Le gain de dilution représente la valeur excédentaire des actifs versée dans Bell Aliant, s.e.c., en contrepartie de la part des actionnaires sans contrôle de 32,16 % dans Bell Aliant, s.e.c.

20 ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation et contrats d'approvisionnement

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation et des contrats d'approvisionnement s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2007	2008	2009	2010	2011	Par la suite
Contrats de location-exploitation	42,0	38,7	35,4	32,6	30,1	303,8
Contrats d'approvisionnement	415,4	377,4	345,5	324,7	320,1	2 894,1
	457,4	416,1	380,9	357,3	350,2	3 197,9

Les contrats d'approvisionnement se rapportent principalement aux différentes ententes liées aux systèmes d'information et aux technologies de l'information, ainsi qu'aux obligations en vertu de contrats de service, y compris les contrats entre apparentés décrits à la note 21.

Compte de report

Le 16 février 2006, le CRTC a rendu sa décision sur l'utilisation des soldes des comptes de report et sur les mesures permises pour réduire les soldes accumulés dans les comptes de report. Dans sa décision, le CRTC a également établi les montants estimatifs des comptes de report des entreprises de services locaux titulaires (ESTL) à titre de solde accumulé et d'obligation future annualisée. Selon le CRTC, notre solde estimatif au 31 mai 2006 s'élevait à 21,8 M\$ avec une obligation future annualisée estimative de 2,2 M\$.

20 ENGAGEMENTS (suite)

Dans sa décision, le CRTC exige qu'au moins 5 % du solde accumulé dans le compte de report serve à favoriser l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Quant aux 95 % des fonds restant dans le compte de report, le CRTC a décidé qu'ils devraient être consacrés à des investissements dans les services à large bande et à des rabais aux abonnés. Le CRTC conclut que chaque ESLT pourrait consacrer les fonds de son compte de report à l'expansion des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées. Les ESLT qui choisissent d'investir dans le service à large bande étaient tenues de déposer une proposition auprès du CRTC au plus tard le 1^{er} septembre 2006, pour obtenir l'approbation de prélever des dépenses admissibles de leur compte de report. Si une ESLT choisit de ne pas investir dans l'élargissement des services à large bande, ou si elle investit dans cet élargissement, mais qu'il demeure un solde dans son compte de report, ce solde doit être remis sous forme de rabais aux abonnés du service local résidentiel de l'ESLT dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé. Les obligations annuelles futures au titre du compte de report des ESLT seront éliminées par les réductions tarifaires mensuelles applicables aux services locaux de base et aux services optionnels des clients résidentiels dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé.

Le 15 mai 2006, nous avons communiqué au CRTC les soldes à jour de notre compte de report et formulé une proposition quant à l'utilisation des soldes accumulés de notre compte de report. Notre demande indiquait que le solde accumulé, par rapport à l'estimation antérieure de 21,8 M\$ du CRTC, avait diminué à 8,2 M\$, et que l'obligation annuelle récurrente au titre du compte de report était passée de 2,2 M\$ à une contribution excédentaire de 3,2 M\$. Le 1^{er} septembre 2006, nous avons demandé de pouvoir affecter le solde accumulé de notre compte de report à une compensation partielle de la contribution excédentaire récurrente annuelle sans inclure d'investissement dans les services à large bande. Les soldes à jour de notre compte de report ont de nouveau été présentés, révélant dans le compte de report de Bell Aliant, s.e.c. un solde accumulé de 8,3 M\$ au 31 mai 2006 et une contribution excédentaire récurrente annuelle de 3,2 M\$ au 1^{er} juin 2006, puisqu'elle s'applique uniquement au territoire d'exploitation de l'ancienne Télécommunications Aliant inc. selon la révision d'octobre 2006 par suite de la Décision de télécom CRTC 2006-64.

La demande de Bell Canada quant à l'affectation des fonds de son compte de report comprenait des initiatives de placement pour l'expansion des services à large bande dans les collectivités situées sur le territoire d'exploitation ontarien et québécois que nous avons acquis récemment, qui est décrit à la note 2. Nous coopérerons avec Bell Canada afin de déterminer la façon la plus efficace de réaliser les initiatives qui pourraient obtenir l'approbation du CRTC. Nous avons convenu de participer aux coûts liés à de telles initiatives si elles nous semblent économiquement justifiées et pertinentes.

Télébec dispose de fonds accumulés limités dans son compte de report et n'a aucune obligation annuelle récurrente au titre du compte de report. Comme son compte de report devrait accuser un déficit en 2006, Télébec a déposé le 5 juillet 2006 une demande auprès du CRTC dans laquelle figuraient des façons de recouvrer ce déficit. De même, le 4 octobre 2006, nous avons déposé une autre demande auprès du CRTC visant à recouvrer le déficit dans l'obligation récurrente de notre compte de report, sur le territoire d'exploitation de l'ancienne Télécommunications Aliant inc.

En raison de la nature et du nombre d'incertitudes qui subsistent quant à l'utilisation du solde accumulé dans les comptes de report, nous sommes dans l'impossibilité pour l'instant d'estimer l'incidence de la décision du CRTC sur nos résultats financiers.

21 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BCE et Bell Canada

BCE et Bell Canada sont propriétaires réels de 44,71 % de nos parts de société en commandite en circulation au 31 décembre 2006 et détiennent le contrôle sur ce pourcentage (53,21 % des actions ordinaires d'Aliant en 2005).

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Placements Bell Aliant GP, notamment :

- le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution totale) et que certaines ententes commerciales sont en place;
- le droit d'exiger le consentement écrit de BCE et l'approbation du conseil d'administration avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution totale).

En conséquence de ces droits, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant GP commandité et, par conséquent, Placements Bell Aliant, s.e.c.

En 1999, nous avons conclu un protocole d'entente avec BCE et Bell Canada. Cette alliance stratégique à long terme décrit l'entente conclue entre BCE, Bell Canada et nous en ce qui a trait à l'offre, à la commercialisation et à la prestation de certains services de télécommunications sur une base de coopération. Ce protocole nous a donné accès à la technologie de Bell Canada, le droit exclusif d'utiliser certaines marques de commerce précises de Bell Canada sur notre territoire et une licence d'utilisation du matériel promotionnel de Bell Canada. Bell Canada a convenu de promouvoir l'utilisation et la vente de technologies et de propriétés intellectuelles que nous avons développées. Nous avons consenti à nous fournir mutuellement des services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation, de marketing, de formation et autres. Le protocole demeure toujours en vigueur pour nos activités exercées dans le Canada atlantique, sous réserve de certaines modifications qui ont été apportées au protocole à la suite de l'arrangement.

En ce qui a trait à l'arrangement, nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada qui nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines dont nous avons besoin pour exploiter les activités de télécommunications sur fil et d'accès Internet qui étaient auparavant exercées par Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec (territoire du partenariat de Bell). Ces ententes nous permettent de continuer à recevoir les services commerciaux et de télécommunications que Bell Canada nous fournissait dans le Canada atlantique avant l'arrangement. Toute entente commerciale qui existait auparavant entre Bell Canada et nous, et qui n'a pas été modifiée ou remplacée par les ententes commerciales conclues suivant l'arrangement, continue de s'appliquer. Les ententes commerciales fournissent également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités de télécommunications sans fil sur le territoire du partenariat de Bell et du Canada atlantique et pour exploiter les activités de télécommunications sans fil d'Aliant que Bell Canada a acquises dans le cadre de l'arrangement.

Dans le cadre de l'arrangement, nous avons aussi conclu une convention de gestion des relations commerciales avec Bell Canada qui régit nos relations commerciales générales et traite de questions comme la non-concurrence et la qualité de fournisseur primaire pour les clients. Cette convention ainsi que d'autres ententes dont il est question aux présentes modifient également certaines dispositions du protocole d'entente et prolongent la durée du protocole pour qu'elle soit conforme à celle de la présente convention. La convention de gestion des relations commerciales prendra fin automatiquement à la résiliation ou à l'expiration de la convention d'interconnexion et d'exploitation que nous avons conclue avec Bell Canada dans le cadre de l'arrangement. Conformément à cette convention, les parties ont convenu d'interconnecter leurs systèmes

21 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS *(suite)*

respectifs de télécommunications pour l'échange du trafic de télécommunications. Cette convention, d'une durée initiale de 15 ans à compter du 7 juillet 2006, sera automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de cinq ans à moins qu'un avis de non-renouvellement ne soit fourni. La convention d'interconnexion et d'exploitation peut être résiliée pour violation importante en tout temps par une partie, si les parties en conviennent mutuellement, ou qu'un tribunal ou un arbitre rend une décision finale et sans appel à l'effet que l'autre partie a violé de façon importante la convention et n'a pas remédié à la violation dans un délai de 60 jours.

Les ententes commerciales et la convention de gestion des relations commerciales peuvent aussi être résiliées par Bell Canada dans l'éventualité où, sans le consentement préalable de Bell Canada, un concurrent de Bell Canada ferait l'acquisition, directement ou indirectement, de plus de 30 % de Bell Aliant, s.e.c. ou obtiendrait le contrôle de fait de ses activités. De plus, Bell Canada peut à son gré cesser de nous offrir des services advenant le cas où elle cesse d'offrir les services correspondants à sa clientèle. En outre, Bell Canada peut, si elle le juge opportun, mettre fin à plusieurs des ententes commerciales en donnant un avis de deux ans précédant son intention de résilier l'entente commerciale en question, pourvu que cet avis ne soit pas donné avant une date fixe, qui est en général le 7 juillet 2011.

Nous avons également avec Bell Canada une entente qui prévoit l'accès mutuel à certaines des propriétés intellectuelles, en plus de nous fournir l'accès aux propriétés intellectuelles de Bell Canada en matière d'ingénierie et de réseaux. Dans le cadre de l'arrangement, nous avons conclu avec Bell Canada des contrats de licence de marques de commerce selon lesquels chaque partie et ses sociétés affiliées peuvent utiliser les marques de commerce de l'autre partie conformément aux modalités de la licence pendant 30 ans (droit assujéti à un renouvellement additionnel de 10 ans à la demande de la société titulaire de licence, au gré du concédant de licence).

Dans le cadre de l'arrangement, nous avons conclu une convention de distribution avec Bell Distribution Inc. (BDI) en vertu de laquelle BDI agit à titre d'agent des ventes et de distribution de nos services de télécommunications sur fil et d'accès Internet et de produits connexes dans le Canada atlantique et sur le territoire du partenariat de Bell. Nous avons aussi conclu une convention de distribution correspondante avec BDI en vertu de laquelle nous agissons à titre d'agent de BDI pour la distribution des services de télécommunications sans fil et par satellite ainsi que de services et de produits connexes de Bell Canada dans le même territoire.

Nous avons également conclu une entente de SI/TI avec Bell Canada, en vertu de laquelle Bell Canada fournira des services de technologies de l'information (TI) sur le territoire du partenariat de Bell. Dans le cadre de cette entente, les deux parties élaboreront ensemble un plan en vue du transfert des services TI au sein de nos activités. Le montant total des dépenses en immobilisations prévues selon ce plan s'élève à 90,0 M\$. Bell Canada a accepté d'avancer un premier montant de 32,0 M\$ et chaque partie supportera une part égale du montant restant de 58,0 M\$.

Dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et des entités émettrices contrôlées par Bell Canada prévoyant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

*Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)*

	2006	2005
Produits d'exploitation	252,9	138,7
Charges d'exploitation	369,0	140,9
Autres produits	2,7	5,3
Dépenses en immobilisations	68,0	9,8

21 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS *(suite)*

Les actions ordinaires d'Aliant rachetées à leur valeur de marché auprès de Bell Canada dans le cours normal des activités, tel qu'il est décrit à la note 14, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2006	2005
Nombre d'actions ordinaires d'Aliant rachetées	—	2 988 215
Valeur	—	83,1

Les soldes auprès de Bell Canada et des entités émettrices contrôlées par Bell Canada sont les suivants :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006	2005
Effet à recevoir d'un apparenté	38,9	—
Débiteurs	208,8	31,2
Créance à long terme, incluant la tranche à court terme inscrite dans les débiteurs	44,0	—
Créditeurs et charges à payer	129,2	14,3
Distributions/dividendes à verser	22,9	19,7

Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à des entités émettrices contrôlées par Bell Canada ne portent aucun intérêt, comportent des modalités de crédit normales et découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés.

Les effets à recevoir de Bell Canada sont sous la forme d'un prêt renouvelable venant à échéance le premier jour de chaque mois, pouvant être rappelé en tout temps, et portant intérêt à 4,3 % par année.

La créance à long terme de Bell Canada se rapporte à une contrepartie conditionnelle sur l'arrangement comme il est décrit à la note 2. Le solde porte intérêt à 9,75 % par année et est exigible sur une période de 10 ans.

La distribution à payer à BCE et à Bell Canada se rapporte aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les engagements présentés à la note 20, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	Par la suite
Obligations contractuelles	352,6	332,0	320,9	310,1	303,4	2 883,6

Le Fonds

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente d'administration avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds, pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de dix ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné. Ces services sont comptabilisés selon leur valeur d'échange de 1,0 M\$. Un montant de 0,9 M\$ à recevoir du Fonds est compris dans les débiteurs et se rapporte aux charges susmentionnées.

Plusieurs de nos régimes de rémunération décrits à la note 14 sont fondés sur une rémunération à base de parts du Fonds. Toute charge de rémunération découlant de ces régimes est comptabilisée dans les états financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Nous sommes partenaires dans la coentreprise Aliant Directory Services, avec une participation de 87,14 %.

22 COENTREPRISE

L'incidence de la consolidation proportionnelle de la coentreprise sur nos états financiers consolidés est résumée ci-dessous :

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
États des résultats consolidés		
Produits d'exploitation	57,1	53,3
Charges	23,5	22,4
Bénéfice d'exploitation	33,6	30,9
Bilans consolidés		
Actif à court terme	29,0	20,4
Actif à long terme	0,2	0,2
Passif à court terme	8,3	7,1
Passif à long terme	1,9	1,8
Investissement net	19,0	11,7
États consolidés des flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	6,9	1,2
Activités d'investissement	(0,1)	—
Flux de trésorerie nets	6,8	1,2

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les distributions en espèces de 26,1 M\$ (29,2 M\$ en 2005) que nous avons reçues d'Aliant Directory Services pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

23 ÉVENTUALITÉS

Litiges

- a) Le 9 août 2004, une action a été déposée en Saskatchewan par de nombreux présumés clients ou anciens clients des défendeurs, contre plusieurs fournisseurs canadiens de services cellulaires et sans fil, y compris une des sociétés de notre prédécesseur, Télécommunications Aliant inc. Dans la réclamation, les demandeurs allèguent, entre autres choses, une rupture de contrat, des allégations mensongères, de la négligence, de la collusion et une violation des obligations stipulées en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) relativement à certains frais d'accès aux réseaux que les défendeurs facturent à leur clientèle, et demandent des dommages-intérêts punitifs et des dommages-intérêts exemplaires. Le 18 juillet 2006, le tribunal a refusé d'attester l'instance comme un recours collectif, mais a autorisé les demandeurs à remédier à certaines lacunes de leur demande et à essayer de nouveau d'obtenir l'attestation de recours collectif, fondée uniquement sur la présomption d'enrichissement sans cause. Le 18 décembre 2006, le tribunal a ordonné aux demandeurs de préparer une nouvelle demande d'attestation pour le 4 avril 2007 et d'être prêts pour la reprise de l'instance à cette date, faute de quoi le tribunal accueillera une demande de rejet de la réclamation en raison d'un défaut de poursuite. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- b) Nous sommes engagés dans un litige avec Emera Incorporated (auparavant, Nova Scotia Power Holdings Inc.) (Emera) relativement à un contrat de services que nous avons résilié plus tôt que prévu. Les parties ont initialement convenu en principe de l'indemnité à être versée, mais depuis mai 2006, Emera a indiqué qu'elle réclamait des indemnités additionnelles et des réparations substitutives. L'affaire a été référée à un arbitre et, le 8 septembre 2006, Emera a signifié sa demande d'arbitrage. Notre réponse a été déposée le 10 octobre 2006. La procédure arbitrale devrait débuter en octobre 2007. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.

23 ÉVENTUALITÉS (suite)

- c) Le 28 novembre 2005, Ellph.com Solutions Inc. et Ellph.com Technologies Inc. ont intenté une poursuite d'environ 9,0 M\$ contre nous devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour la violation présumée d'une licence de logiciel. Le contrat avait été résilié par une des sociétés de notre prédécesseur, Télécommunications Aliant inc., en raison d'irrégularités perçues dans le logiciel. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- d) Le 28 avril 2006, Télécommunications Aliant inc. a déposé une réclamation contre Voice Mobility Inc. à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick en vue d'obtenir le paiement d'un billet à ordre d'environ 3,7 M\$. Le 14 novembre 2006, Voice Mobility Inc. a présenté une défense et demande reconventionnelle, notamment pour rupture de contrat et allégations mensongères en ce qui a trait à certains contrats qui existaient entre les parties, et cherche à obtenir divers redressements, notamment des dommages-intérêts d'environ 6,2 M\$. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette demande reconventionnelle, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.

Nous sommes parties à d'autres réclamations et litiges dans le cadre de nos activités. Bien que nous ne puissions pas prédire le dénouement des réclamations et des litiges en cours au 31 décembre 2006, la direction est d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

24 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Fonds de revenu Bell Nordiq

Le 11 octobre 2006, le Fonds a annoncé qu'il avait proposé de transformer le Fonds de revenu Bell Nordiq en société fermée. Au 31 décembre 2006, nous détenons une participation avec droit de vote de 63,3 % dans chacune des sociétés en commandite de Bell Nordiq.

Le 16 janvier 2007, à l'occasion d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq, les porteurs de parts ont voté en faveur de la proposition. Toutes les modalités préalables à l'opération avaient été respectées ou avaient fait l'objet d'une renonciation au 22 janvier 2007, et les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq inscrits à la fermeture des bureaux le 26 janvier 2007 ont reçu, de la part du Fonds de revenu Bell Nordiq, une distribution spéciale de 4,00 \$ en espèces le 29 janvier 2007 et tous les porteurs de parts ont reçu 0,4113 part du Fonds pour chaque part du Fonds de revenu Bell Nordiq au 30 janvier 2007. Les parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont cessé d'être négociées à la TSX à la fermeture des bureaux le 29 janvier 2007 et ont été rachetées en échange des parts du Fonds et radiées de la cote à la fermeture des bureaux le 30 janvier 2007.

Le 26 janvier 2006, nous avons prêté au Fonds de revenu Bell Nordiq les fonds nécessaires en vue de la distribution spéciale à ses porteurs de parts.

Cette opération n'a eu aucune incidence sur notre participation dans le Groupe Bell Nordiq et dans les sociétés en commandite sous-jacentes.

Amtelecom Income Fund

Le 28 février 2007, le Fonds a effectué une offre visant l'acquisition de la totalité des parts en circulation d'Amtelecom Income Fund (Amtelecom) au prix de 13,00 \$ en espèces la part. Le coût d'acquisition total, qui comprend la dette d'Amtelecom prise en charge, se chiffrera à environ 119 M\$. L'offre est assujettie à certaines conditions précises.

24 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN *(suite)*

Aliant Directory Services

Le 19 février 2007, le Fonds et le Groupe Pages Jaunes (GPJ), par l'intermédiaire du Fonds de revenu Pages Jaunes, ont annoncé qu'ils avaient conclu un protocole d'entente visant l'acquisition par le GPJ des actifs d'Aliant Directory Services, une coentreprise dans laquelle nous détenons actuellement une participation de 87,14 %, la tranche restante étant détenue par le GPJ. Le coût d'acquisition de notre participation dans la société, d'un montant de 330 M\$, est payable en espèces à la clôture. Cette opération est assujettie au respect de certaines conditions et exigences d'ordre réglementaire.

Billets à moyen terme

Le 26 février 2007, Bell Aliant, s.e.c. a vendu, par l'intermédiaire de placeurs pour compte, des billets à moyen terme d'un montant en capital total de 1,0 G\$ de billets à moyen terme (les « billets ») en trois tranches : des billets d'un montant en capital de 400,0 M\$ d'une durée de 7 ans qui arriveront à échéance le 26 février 2014; des billets d'un montant en capital de 300,0 M\$ d'une durée de 12 ans qui arriveront à échéance le 26 février 2019; des billets d'un montant en capital de 300,0 M\$ d'une durée de 30 ans qui arriveront à échéance le 26 février 2037. Les billets ont été émis à escompte et comportent un taux de rendement à l'échéance de 4,95 %, de 5,52 % et de 6,17 %, respectivement.

Instruments financiers dérivés

Le 26 février 2007, dans le cadre de l'émission de billets à moyen terme, nous avons dénoué ou réglé des swaps de taux d'intérêt d'un montant nominal totalisant 1,0 G\$ et nous avons versé, au règlement des contrats, un montant en espèces de 30,5 M\$ aux contreparties.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le Fonds a annoncé son intention d'amorcer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités le 28 février 2007. L'offre publique de rachat permettra au Fonds, par l'intermédiaire de la TSX, de racheter de temps à autre au cours du marché ses parts en circulation contre un montant en espèces, jusqu'à concurrence d'un nombre de 13 738 000 parts, ce qui représentait environ 10,0 % des parts du Fonds émises et en circulation détenues dans le public au 26 février 2007. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités arrivera à échéance le 27 février 2008. Nous prêterons au Fonds les sommes nécessaires pour lui permettre d'effectuer ces rachats en vertu de l'offre publique de rachat.

25 INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Le tableau ci-dessous donne de l'information financière supplémentaire sur Bell Aliant, s.e.c., qui est comprise dans nos résultats consolidés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

(en millions de dollars)

	2006
Produits d'exploitation	2 386,4
Bénéfice net tiré des activités poursuivies	2 064,9
Bénéfice net	2 064,2

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2006
Actif à court terme	3 320,0
Actif à long terme	11 040,7
	14 360,7
Passif à court terme	3 010,6
Passif à long terme	2 987,5
	5 998,1